

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature
& autres Remarques curieuses.*

JANVIER 1769.

TOME CXXIX.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.
M. D C C. L X I X.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVERTISSEMENT.

ON prie toujours ceux qui nous adressent des Lettres ou Mémoires, pour être insérés dans ce Journal (si la matière intéresse assez le Public) de les affranchir ; faute de quoi elles resteront au rebut, ou ces pièces seront renvoyées sous enveloppe.

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

Livres in-folio & en feuilles.

Boyle (Roberti) opera varia.

In-octavo.

Bayer , Lexicon.

Benoit (Elia) Dissertationes Epistolica tres.

*Bibliothèque Germanique, ou Histoire littéraire
de l'Allemagne 50. Tom.*

*Bibliothèque Italique, ou Histoire littéraire
d'Italie 18. vol. fig.*

*Bibliothèque raisonnée des Ouvrages des Savans
34. Tom. en deux parties chacun.*

— *Idem quelques Tomes séparés.*

Billuart Compendium Theologia 6. vol.

Boëcleri (J. Hen.) notitia S. Rom. Imperii.

*Bonheur de l'homme charitable, ou l'aumône
avec ses avantages , par Lipin.*

*Bristii Philippi, annales mundi, sive Chronicon
universale, 7. vol.*

*Bülfingeri (Geor.) specimen Doctrina veterum
Sinarum, moralis & politica, tanquam exem-
plum Philosophia gentium ad Rempublicana
applicata.*

*Bulle d'or (la) suivie de la Pragmatique-San-
ction & Loi perpétuelle.*



LA CLEF
DU CABINET

D E S
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems &c.

JANVIER 1769.

ARTICLE PREMIER

*Contenant quelques nouvelles de Littérature
& autres Remarques curieuses.*

Six Lettres sur les Végétaux que nous avons
entre les mains & qui paroissent dans le
Public, méritent d'être annoncées, étant
de Mr. Pierre-Joseph Buc'hoz, Médecin Bota-
niste Lorrain, imprimées à Paris 1768, dont
la première que nous allons rapporter, sert de
Prospectus aux autres & à celles qui les sui-
vront, étant le commencement d'un premier
Tome du nouvel ouvrage que présente aux
A Curieux

Curieux & aux amateurs des Végétaux l'habile & infatigable Mr. Buchotz, dont nous avons souvent fait mention dans nos Journaux, & dont nous répétons ici la liste des Ouvrages qu'il a composés avec leurs prix : savoir.

Traité historique des Plantes de la Lorraine, enrichi de 400 Planches, en 20 volumes in 8°, dont les sept premiers sont déjà distribués avec 125 Planches. Le huitième est sous presse à Paris, chez les Sieurs Durand neveu, Debure fils aîné, Didot le jeune, & Cavalier, *par souscription*, - - - - 72 livres.

Tournefortius Lotharingia, ou Catalogue des Plantes de la Lorraine, 1 vol. in 8°. broché, chez les susdits Libraires - - - - 2. liv.

Médecine rurale & pratique, chez Lacombe, Libraire, broché in-12. - - - - 2 liv.

Vallerius Lotharingia, ou Catalogue des Mines, Terres & Fossiles de la Lorraine, *sous presse*.

Médecine Bourgeoise ou pratique, *sous presse*.

Méthode pour connoître le pouls par la musique, découverte par feu Mr. Marquet, & revue par Mr. Buc'hoz, *sous presse*.

Lettres sur la méthode de s'enrichir promptement, par la culture des Végétaux exotiques, in 8°. Chaque Lettre - - - - 5 sols.

De ces Lettres que nous annonçons, voici la première.

Vous me demandez, Monsieur, des éclaircissemens sur la culture des Végétaux, & sur les avantages qu'en peut retirer la société civile, tant pour l'économie champêtre, que pour la médecine des hommes & des animaux. La chose n'est peut-être pas si facile que vous le pensez : je ferai cependant de mon mieux pour pouvoir vous contenter. L'étude particulière de

cette

des Princes &c. Janvier 1769. 5

cette partie de l'Histoire Naturelle, à laquelle je me suis adonné par préférence; les observations que j'ai faites depuis nombre d'années sur les vertus médicinales des Plantes, & qui ont toujours été suivies d'un succès constant; les expériences que j'ai vu pratiquer dans la maison paternelle, que j'ai moi-même renouvelées, & que plusieurs habiles Cultivateurs m'ont communiquées sur leur culture; les différens usages & propriétés sans nombre, que j'ai eu occasion de remarquer en elles pendant le cours de mes voyages, non-seulement pour l'embellissement des jardins, mais aussi pour les arts & métiers, me fourniront des moyens pour pouvoir entrer dans des détails circonstanciés sur ces objets. Vous savez d'ailleurs, Monsieur, les peines & les fatigues que je me suis données depuis sept ou huit ans pour la connoissance des Végétaux de tout le Royaume. J'espère en publier incessamment l'histoire: le Lecteur pourra y recourir pour les Végétaux indigenes à la France. J'ai parcouru toutes les Provinces de la manière la plus laborieuse, & pour parler plus clairement, en Botanique. J'ai affronté les plus grands dangers; je n'ai pas craint de gravir les rochers les plus escarpés & les plus hautes montagnes; enfin les occasions fâcheuses dans lesquelles je me suis souvent trouvé, & les obstacles que j'ai été obligé de vaincre, même de la part de ceux qui autoient dû le plus m'encourager, n'ont pû ralentir en moi le feu qui m'embrase encore actuellement, dans l'espérance de pouvoir me rendre un jour utile à mes semblables. Si je ne peux y parvenir, du moins j'ose me flatter qu'on voudra bien me savoir gré de tous mes efforts: ce motif est le seul qui m'anime, & l'unique récompense

penfe que j'ambitionne. Je ne recherche pas les grandes richesses ; vous avez pû, Monsieur, vous en convaincre plusieurs fois. J'aime mieux facrifier ma petite fortune à apprendre aux autres le moyen d'améliorer la leur , & leur procurer du foulagement dans leurs maladies , que d'employer mon teins à amaffer des biens paffagers , que je regarde d'un œil de mépris , & en Philofophe peut-être déjà trop orgueilleux.

Après neuf mille lieues de voyage pédeftres dans les différens circuits de la France & Pays adjacens , j'ai enfin fixé mon féjour dans cette Capitale, d'où j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous écrire fouvent , & de vous faire part de toutes les découvertes que j'ai pu faire fur le règne végétal. Je ne fuivrai aucun ordre ; je parlerai des Plantes fuivant qu'elles fe préfenteront dans mes mémoires. Chaque Lettre deviendra une efpece de traité fur l'objet qu'elle renfermera. Je ne dirai rien qu'après l'expérience. Je rejetterai la plûpart des fyftêmes de ces Cultivateurs de Cabinet, qui favent mieux confeiller qu'opérer eux-mêmes : ils ne connoiffent fouvent pas le foc de la charrue, dont ils fe donnent quelquefois pour réformateurs. Aufli dans mes courfes & voyages, j'ai eu foïn d'éviter ces fortes de gens ; j'ai préféré la converfation d'un Laboureur, d'un Vigneron, d'un Berger, d'un Artifan, d'un Bucheon, avec qui je profitois beaucoup plus qu'avec ces demi-Savans. Ces pauvres gens me difoient vraiment tout ce qu'ils penfoient & favoient. J'y joignoïs mes obfervations, & pour lors j'avois mille fujets à méditer. Quand j'étois au milieu d'eux, fouvent dans un bois & dans la plus pauvre des cabanes, je m'y trouvois fi heureux, qu'il me fembloit

des Princes &c. Janvier 1769. 7

bloît y voir couler les jours fortunés des siècles d'or, si vantés par les anciens. Ces Payfans étoient-ils malades ? je leur portois du secours, je les guérissois avec les herbes de leur finage (la Providence a mis à portée les remedes convenables à nos maux). Quelles fêtes, quelles careffes ne me faisoient-ils pas pour lors ! de quelles bénédictions ne me combloient-ils pas ! Vous pouvez aisément, Monsieur, vous le représenter. La chronique scandaleuse a cependant pris plaisir de répandre sur peut-être les plus belles actions de ma vie, les couleurs les plus noires. Qu'importe, cela m'intéresse fort peu, pourvu que je puisse être utile seulement au dernier des malheureux ; il suffit qu'il soit homme, pour qu'il mérite nos égards. Mais c'est assez philosopher : revenons à notre sujet.

Je me propose deux objets dans la suite des Lettres que j'aurai l'honneur de vous écrire. Le premier, c'est de faire passer en revue les Plantes la plupart exotiques, à la culture desquelles vous devez vous attacher par préférence pour faire valoir vos terres. Le second, c'est de vous détailler les avantages que vous en pouvez tirer, tant comme aliment, que comme médicament pour vous & pour vos bestiaux, & les profits que vous en pouvez faire dans les autres parties de l'économie champêtre.

J'aurai aussi grand soin de vous donner connoissance dans ces Lettres des nouvelles découvertes qu'on fera journellement dans les Végétaux, & d'y joindre l'extrait des Livres tant anciens que nouveaux qui en traiteront ; en sorte que par ce moyen on pourra dire que cet Ouvrage, que je travaille uniquement pour vous, contiendra les fastes des Végétaux.

Vous

Vous apprendrez en lisant mes Lettres, quels moyens il faut prendre pour multiplier les revenus de vos terres, & de quelle Plante il faut faire usage pour conserver votre santé.

Nous avons en France deux Cultivateurs, qui ont sçu mieux qu'aucun autre tirer de grands revenus de l'Agriculture ; ce sont des personnes qui joignent la plus saine théorie à la pratique la plus consommée : ils sont au-dessus des plus grands éloges. Il est inutile, Monsieur, de vous les nommer : vous seriez le seul qui n'auriez pas entendu parler de ces bons Citoyens : Mrs. Du Sutiers & de France mériteront le rang le plus distingué parmi les rénovateurs de l'Agriculture dans le Royaume.

Vous ne vous attendez pas sans doute, Monsieur, que je fasse ici l'apologie des Végétaux ; ils ont toujours été en honneur chez tous les Peuples. Les Généraux Romains n'étoient pas plutôt de retour des honneurs du triomphe, qu'ils reprenoient aussi tôt le soc de la charrue. Les grands Rois ne se sont jamais plus distingués que par la protection qu'ils ont accordée à l'Agriculture. Jamais notre auguste Monarque, qui a acquis à si juste titre le surnom de *Bien-Aimé*, ne ressent de plus grands plaisirs que celui de se trouver à Trianon dans une espee de vie privée, au milieu d'une famille nombreuse de Plantes, qui s'empressent à l'envi de lui rendre hommage comme à leur bienfaiteur.

C'est sous le règne de ce grand Roi, & par la protection qu'il accorde aux Plantes, qu'on voit ériger tous les jours dans les Provinces du Royaume des Jardins de Botanique ; fonder des Chaires pour les démontrer ; se former des Sociétés & des Académies, dont le principal but

est

des Princes &c. Janvier 1769. 9

est la culture des Végétaux, & proposer des Prix à ceux qui se distinguent dans l'Agriculture. Les autres Royaumes de l'Europe, à l'instar de la France, ont pareillement établi dans leurs Etats des Sociétés économiques, tant on est persuadé par-tout que l'Agriculture est la base & le fondement d'un Etat, & qu'il ne devient florissant qu'autant qu'on s'applique à la favoriser.

Pour ne pas perdre un tems qui ne peut être assez cher, dès qu'il s'agit des Végétaux, dans les premières Lettres que j'aurai l'honneur de vous écrire, je vous entretiendrai de quelques Plantes, même de celles qui peuvent être de la plus grande utilité. En attendant, j'ai celui d'être, &c.

Ces Lettres, munies de l'approbation de Mr. le Vice-Chancelier, formeront une espèce de petit Traité & se vendront séparément pour la facilité de ceux qui en voudront faire l'acquisition. Il en paroît une tous les Mardis de chaque semaine : & ceux qui voudront consulter l'Auteur sur quelques points d'Agriculture, pourront s'adresser chez le Sr. Debure fils aîné, Libraire, quai des Augustins à Paris, où il fait sa résidence : il se fera un vrai plaisir de répondre à leurs doutes.

Le *Masque* est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

*J' E suis né prisonnier, petit & méprisable,
Souvent de mes prisons l'on me délivre à table;
J'engendre des enfans prisonniers comme moi,*

Et je porte le nom d'un Roi.

*J'enferme dans mon sein l'image de mon pere
Je ne suis point le Dieu de l'Isle de Cythere*

J'habite

*J'habite pourtant dans les cœurs.
Ici mortels versez des pleurs ,
Un de mes logemens a tué votre mere ,
Et vous causa bien des malheurs.*

Des Lettres particulieres de l'*Asie*, reçues depuis deux mois , annonçoient une guerre sanglante qui s'étoit élevée dans cette partie du monde , & de grandes conquêtes du Roi de *Bracina* ou *Bracma* ; cependant nous crumes alors nécessaire d'attendre d'autres Lettres de ces contrées , qui nous donneroient une relation de cette guerre & de ses suites. On les a présentement , & elles détaillent bien des révolutions arrivées dans l'Empire de la *Chine* & dans les Royaumes de *Bengala* , de *Pegu* , de *Siam* , de la *Cochinchine* & de *Tunquin*. Cette relation est traduite de l'Italien d'après une Lettre de *Pekin* par un Missionnaire de *Macao* en date du 24 Décembre 1767. Voici comme elle est donnée.

Le Roi de Bengala , ou de Bracma , trouvant son ambition trop resserrée dans son petit Etat , entreprit d'abord la conquête du Royaume de Pegu. Plusieurs batailles qu'il livra le mirent bientôt en état de s'en faire couronner Roi. De-là passant au Royaume de Siam , il trouva plus de difficulté à s'en rendre le maître ; mais ayant mis le siège devant la Capitale , dont les habitans éprouverent les extrémités de la famine jusqu'à se nourrir de cadavres , après une année de résistance , on fut obligé de lui abandonner la Ville & la Couronne. Un Evêque François , qui se trouvoit au nombre des assésés , eut le bonheur de baptiser dix mille enfans qui moururent durant les horreurs
du

des Princes &c. Janvier 1769. 11

du siège. Dès l'année 1767, ce Conquérant résolut de soumettre à sa domination le vaste Empire de la Chine. Il a commencé ses hostilités par la Province de Yun-Nan, &c., pour mieux réussir dans son entreprise, il a fait répandre le bruit qu'il vouloit ôter la possession de l'Empire aux Tartares pour la rendre aux Chinois. Il a distribué dans tout le Pays de l'argent & des habits & a donné double paye aux déserteurs, pour les mettre en état de soulager leurs femmes & leurs enfans. Ses Généraux sont très-habiles. Aussi a-t-il gagné vingt huit batailles dont la plus sanglante fut livrée au mois d'Octobre 1767. Vingt mille Tartares y furent tués, entr'autres le Généralissime des troupes Chinoises, marié avec une fille de l'Empereur régnant, auquel on persuada qu'il étoit mort de maladie. Cette victoire a fait passer les vaincus dans l'Armée ennemie où ils ont été très-bien reçus. Le bruit de cette fatale journée sema tellement la terreur dans la Province de Yun-Nan, que la plupart de ses habitans se donnerent la mort sans attendre l'ennemi. Les femmes sur-tout se jettoient dans les rivières & dans les puits. Des hommes & des femmes se pendirent. C'est le genre de mort que choisissent volontiers les Chinois pour se délivrer de la vie avec moins de peine. On compte par cent mille le nombre de ceux à qui la peur a fait choisir le suicide. On ne sera point étonné de cette multitude prodigieuse de victimes, quand on saura que la seule Province de Canton, qui n'est pas une des plus grandes de la Chine, contient sept millions d'ames qui vivent toujours sur l'eau dans leurs Barques. La Province de Yun-Nan est une des plus riches par la quantité de mines de toutes sortes de métaux & de pierreries les plus belles du monde. Un Chrétien

Un Chinois m'a assuré que dans les environs d'une seule Ville il y avoit trente-six mines d'or & d'argent. Dès le mois d'Octobre dernier, le Roi de Bracma dominoit déjà dans toute la Province sans la moindre opposition. Les Chinois disent qu'il n'y a pas moyen de résister à sa nombreuse artillerie; il a des canons de nouvelle invention & plus de quatre cens Artilleurs de toutes les Nations de l'Europe. Les Chinois & les Tartares ont bien des canons & l'art de les fondre, mais ils ne savent pas s'en servir dans les batailles: leurs principales armes ne sont que des sabres, des lances & des fleches; c'est pourquoi l'on ne doute point que le nouveau Conquérant ne subjugué tout l'Empire de la Chine, d'autant plus que les habitans abhorrent mortellement les Tartares. L'Empereur envoie des Trésors immenses en Tartarie où il trouvera facilement une retraite, ce Pays n'étant pas fort éloigné de Pekin. Tout lui annonce la perte de son Empire, surtout de la part des Chinois mêmes dont il a violé les Loix & blessé les mœurs en introduisant dans son Palais des Concubines étrangères. La principale de ces Courtisanes voulant placer sur le Trône un fils qu'elle lui a donné, est venue à bout, par ses intrigues, d'engager l'Empereur à faire mourir son fils adoptif & l'Impératrice elle-même qui n'avoit point d'enfans. Toutes ces femmes étrangères ont pris un tel ascendant sur le cœur de ce Prince, qu'il leur a fait bâtir, dans son propre Palais, une Mosquée dont le faite domine sur le Palais même & qui est desservie par des Ministres du culte de Mahomet. Les dernières Lettres venues de la Province de Su-Tchuen, écrites par des Missionnaires François, parlent d'une nouvelle guerre que le Roi de la Cochinchine, âgé de qua-

des Princes &c. Janvier 1769. 13

torze ans , a déclarée à l'Empereur de la Chine , par l'avis de ses Généraux & de ses Mandarins. Cette guerre a pour motif l'assassinat commis par les Tatars dans la personne d'un des Ambassadeurs que le Roi avoit envoyés à l'Empereur. Dès qu'on eut appris cet attentat à la Cour de la Cochinchine, on expédia douze espions à la Capitale de Su-Tchuen pour en reconnoitre les fortifications : ils furent découverts , on en prit six & les autres s'échaperent. Aussi-tôt une nouvelle Ambassade fut dépêchée à cette Capitale pour prier le Vice-Roi & les premiers Mandarins de ménager la vie des six Prisonniers Cochinchinois, avec menace, en cas d'une rupture ouverte, de tirer la vengeance la plus éclatante du mauvais traitement qu'on leur feroit ; vengeance qu'on différoit jusqu'après la moisson du riz, pour épargner de pauvres Agriculteurs qui n'avoient aucune part aux attentats dont on avoit à se plaindre. Cet exemple de modération mérite d'autant plus l'admiration, qu'il est donné par des Idolâtres. Les derniers avis assurent qu'une partie de l'Armée du Roi de Bracma & de Pégu est déjà entrée dans la Province de Su-Tchuen où elle doit s'unir avec les troupes Cochinchinoises pour en faire la conquête. Mais il est difficile d'avoir des nouvelles de cette guerre, les Lettres étant interceptées par ordre des Vice-Rois, presque tous Tatars ou issus de cette Nation. On a tout lieu d'espérer que, si le Roi de Bracma vient à s'emparer de la Chine, les portes de cet Empire seront ouvertes à notre Ste. Religion, puisqu'il a déjà permis qu'il y ait des Missionnaires & des Eglises au Pégu, & qu'il n'empêche point que ses Sujets se fassent Chrétiens ; on assure même qu'il en a beaucoup dans son Armée. Dieu veuille disposer les événemens à cette grande

grande révolution ; car notre sainte Foi est cruellement persécutée à la Chine. Au mois de Juillet dernier , on mit dans les prisons de Canton deux Missionnaires Franciscains , de la Province de Grenade , en Espagne , avec plusieurs autres Chrétiens qui souffrent de rudes traitemens. On les a déjà fait passer par les tortures de la question dans huit interrogatoires qu'ils ont subis , & l'on attend la Sentence définitive de l'Empereur sur leur sort ultérieur. Dans les autres Provinces de la Chine , les prisons sont remplies de Chrétiens ; une des victimes de la persécution est déjà morte dans les tourmens. Le Tunkin n'est pas moins déclaré contre notre Religion. On y a pris deux Missionnaires , qui ont souffert avec une constance admirable le supplice des barres de fer avec lesquelles on leur a disloqué les chevilles des pieds. La persécution est également vive & répandue à la Cochinchine ; & le Décret Impérial qui y proscribit la Religion Chrétienne , est rempli des plus horribles blasphèmes.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en TURQUIE , depuis le mois dernier.

LA guerre que la Porte Ottomane a déclarée à la Russie porte avec elle des raisons qui en feroient sentir la nécessité, si peut-être il n'y en avoit d'autres qui voient un dessein médité, comme on le pense, & qui pourra se montrer plus à découvert dans la suite. Quoi qu'il en soit, voici ce que donne la Porte pour cause de

des Princes &c. Janvier 1769. 15
fa rupture avec la *Russie*, & qu'il convient de
mettre mieux en détail qu'on ne le fit dans no-
tre Journal du mois passé.

Après le grand Conseil tenu le 5 Octobre à
la Cour Ottoinane, un Exprès fut dépêché au
Sr. Pini, premier Dragoman de Russie, qui étoit
alors à *Bujuckdere*, avec ordre de se rendre au
plûtôt à la Porte. Il y vint le lendemain à la
pointe du jour, & fut chargé de dire à Mr.
Obrescow, Ministre de la Cour de Russie, de se
rendre le 6 à l'Audience du Grand Visir. En con-
séquence ce Ministre partit de *Bujuckdere* avec
toute sa suite, selon la coutume, excepté Mr.
Levasschoff, qui est accédité auprès de la Porte
pour prendre soin des affaires de la Cour de
Russie, en cas de décès de Mr. Obreskow. Arti-
vé au Palais du Grand Visir, il y fut reçu avec
les cérémonies accouumées, & après avoir at-
tendu environ une heure dans l'antichambre, il
eut audience de ce Premier Ministre qui, en pré-
sence de plusieurs Grands de l'Empire, des Gens
de la Loi & des principaux Officiers, tira de son
sein un Hatticherif du Grand-Seigneur & le lut
à Mr. Obreskow. Cet écrit marquoit *que la ma-
niere d'agir de la Cour de Russie avec la Pologne,
qui est un Etat libre & allié avec la Porte, étoit
injuste; qu'elle étoit la cause de tant de sang versé
& de la ruine de tant de Citoyens; que même
quelques-uns d'entr'eux voulant éviter les trou-
pes Russes avoient vainement cherché un refuge
dans les Provinces de l'Empire Otsoman, puisque
ses troupes les y avoient poursuivis & massacrés;
que la Cour de Russie avoit témoigné un grand
mépris pour les représentations réitérées du Grand-
Seigneur pour faire sortir les troupes Russes de la
Bologne & laisser à la Nation Polonoise sa liberté;*
que

que quoique la même Cour eût reçu ces représentations & promis de les effectuer, elle ne s'y étoit pourtant pas conformée; qu'enfin tous ces motifs n'avoit obligé Sa Hautesse, selon sa grande équité, d'exiger dudit Résident un acte écrit de sa main, par lequel il s'engageoit de faire sortir sur le champ les troupes Russes hors de la Pologne. Le Grand-Visir conclut la lecture de cette Piece en y ajoutant qu'il esperoit que lui Mr. Obreskow passeroit un tel acte & que les troupes Russes se retireroient ou qu'on déclareroit la guerre à la Russie en cas de refus. Le Résident répondit à tous les articles; contenus dans ledit Hatticherif, avec modération; & démontra que sa Cour n'étoit nullement la cause de tant de sang, mais que cette accusation regardoit un parti de rebelles & de brigands, & qu'il ne pouvoit signer l'acte exigé sans outrepasser ses ordres, mais qu'il demandoit un délai nécessaire pour faire partir un Courier, & qu'il ne doutoit point qu'il ne reçût de sa Cour une réponse satisfaisante. Surquoi le Grand-Visir lui repliqua que, puisqu'il avoit déjà plusieurs fois fait de telles promesses, qui n'avoient abouties à rien, on ne pouvoit lui accorder encore un tel délai; mais qu'il pouvoit se retirer dans une chambre voisine où il pourroit réfléchir aux demandes qui lui avoient été faites. En conséquence il fut conduit dans l'antichambre où, après y avoir resté deux heures, un Dragoman de la Porte vint le trouver & lui demander sa réponse. Mr. Obreskow démontra à cet Officier l'impossibilité où il étoit de pouvoir satisfaire à de telles propositions & l'inutilité de l'acte exigé, puisqu'il ne pouvoit y obliger sa Cour, & qu'en faisant une telle démarche il exposoit sa vie, qu'il étoit prêt de sa-

crifier

des Princes &c. Janvier 1769. 17

Officier en toute occasion où il pourroit acquérir plus de gloire qu'en celle-ci. Malgré toutes ces raisons on persista à lui faire passer un tel Acte, mais il n'en voulut rien faire, sur-quoi on lui annonça que le Grand-Seigneur avoit ordonné de le faire arrêter & de le conduire, selon la coutume, au Château des *Sept-Tours*. Mr. Obreskow y fut conduit à cheval; son Secrétaire, trois de ses Dragomans, son Ecuyer & un Officier de la Chambre y furent aussi transportés par eau. Le quatrième Dragoman & les autres domestiques furent reconduits à *Bujukdere*, sous une bonne escorte. Le même soir, on accorda à ce Ministre de donner quelques ordres touchant ses quatre enfans, dont l'aîné n'a que 5 ans, & ses domestiques dont dix eurent la permission de le servir. Mr. Obreskow a passé la première nuit dans une chambre sale & obscure sans aucun aliment; le lendemain, on le mit dans un autre appartement mais gueres meilleur que le premier; enfin, à cause de sa mauvaise santé, on lui a donné une autre chambre au troisième étage plus propre & moins humide.

Le 8, il se tint un nouveau Conseil, à l'issue duquel le Grand-Visir, le Mufti, tous les Grands-Officiers de l'Empire se rendirent au Serail pour y chanter des Hymnes pour l'heureux succès des armes Ottomanes. Ali Pacha Moldovangi, ci-devant Bostangi Pacha, fut créé, ce jour-là, Seraskier de l'Armée qui est assemblée sur les frontieres de la Pologne & de l'*Ukraine*. Le lendemain, Mr. Caratza, premier Dragoman de la Porte fut disgracié & remplacé par Mr. Zoetscho. Kerim Girai, ci-devant Kan des Tartares, & exilé depuis trois ans dans ses Terres de *Rodoslo*, fut de nouveau élevé à la dignité de Kan. Il

a fait depuis son entrée publique dans cette Capitale; le Grand-Vifir & plusieurs grands Officiers étoient allés à sa rencontre.

Mr. Levasschoff, n'ayant pas accompagné Mr. Obreskow à l'audience du Grand-Vifir, n'avoit pas non-plus partagé sa disgrâce, mais ce bonheur ne fut que momentané; car, le 10, le Gouverneur de *Galata* reçut ordre de le faire arrêter; ce que Mr. Levasschoff ayant appris, il se rendit le lendemain, chez le premier Dragoman de la Porte auquel il assura que son intention n'étoit pas de se cacher, mais qu'il pouvoit faire de sa personne ce qu'il jugeroit à propos; sur quoi le Dragoman lui annonça qu'il avoit ordre de le faire conduire aux Château des *Sept-Tours*; ce qui fut exécuté sur le champ. Le quatrième Dragoman & les autres Domestiques de Mr. le Ministre de Russie y furent aussi en même-tems conduits.

Le 10, les Ambassadeurs de France & d'Angleterre eurent une audience du Grand Vizir; le 11 celui de Venise & l'Internonce de la Cour de Vienne; le 13 les Ministres de Prusse, & le 15 celui d'Hollande, à qui tous on donna part de la rupture de l'Empire Ottoman avec celui de Russie; & le 30 du même mois on leur remit à chacun, dans une petite bourse cachetée, le Manifeste du Grand Seigneur par rapport à cette guerre, tel que le voici traduit de l'Original, avec réquisition de le faire parvenir le plutôt possible à leurs Cours.

*Manifeste
no guerre.* On pourra voir clairement par ce qui suit que la Sublime Porte a religieusement observé les articles de la Paix, établie entr'Elle & la Cour de Russie, qui au contraire les a enfreints en plusieurs manieres.

des Princes &c. Janvier 1769. 19

La Cour de Russie, contre la foi des Traités, n'a pas discontinué à faire bâtir différentes Fortereses sur les frontieres des deux Etats & les a pourvues de troupes & de munitions.

L'année 1177 (ou 1763), à la mort d'Auguste III, Roi de Pologne, la République de Pologne voulant, selon le système de la Liberté Polonoise, procéder à l'Élection d'un Roi, la Cour de Russie a établi pour Roi, par la force & la violence, un simple Officier Polonois, qui n'a jamais eu aucun Roi dans sa Famille & à qui la Royauté ne convenoit pas, & en prenant le parti de ce Roi, elle a traversé, contre le gré de la République, toutes les affaires des Polonois. De quoi la Porte ayant fait avertir le Résident Russe, celui-ci a déclaré que la République de Pologne ayant demandé un certain nombre de troupes, afin de protéger sa propre Liberté, il lui avoit été accordé à cet effet 6000 hommes de Cavalerie & 1000 Cosaques, n'ayant avec eux ni canons ni munitions, qui seroient aux ordres de la susdite République, & qu'il n'y avoit pas un seul soldat Russe de plus en Pologne. Cependant lorsqu'on lui a demandé dans la suite pourquoi la Cour de Russie avoit envoyé plus de troupes en Pologne, & pourquoi on avoit usé de violence dans l'élection de Poniatowsky fils d'un des Grands de la Pologne le dit Résident a assuré, par un Ecrit signé de sa main, que sa Cour ne s'étoit engagée pour personne, ni qu'elle n'avoit jamais usé de violence pour l'élection de qui que ce soit. Malgré cette assurance & déclaration, la Cour de Russie n'a cessé d'envoyer consécutivement des troupes, du canon & des munitions sous la conduite de ses propres Généraux, qui continuoient à attaquer la Liberté Polonoise & mettoient à mort ceux qui refusoient

de se soumettre à la personne qu'eux-mêmes n'avoient pas élue pour Roi & qui n'étoit pas fils de Roi, les dépouillant avec éclat & par violence de leurs Biens meubles & immeubles. Une telle conduite causant du dérangement dans le bon ordre de la Sublime-Porte, on lui a signifié & fait entendre que, suivant la teneur des articles des anciennes & nouvelles Capitulations Impériales, la Cour de Russie eut à faire sortir ses troupes de la Pologne; ce que le susdit Résident a promis par plusieurs Mémoires signés, mais cette promesse n'a point été accomplie. En attendant la Sublime-Porte reçut la nouvelle que des troupes Russes avoient été envoyées à Balta (qui est une des Frontières Musulmanes) avec de l'artillerie & y avoient, à l'imprévu, attaqué les Musulmans & y avoient massacré plus de 1000 personnes, tant hommes que femmes & enfans. La Sublime-Porte ayant de nouveau demandé raison à la Cour de Russie de cet excès qui, contre la teneur des Traités, avoit été exercé avec de l'artillerie & que le Chan de la Crimée en eut aussi demandé satisfaction, ladite Cour a nié tout ce qui venoit de se passer, disant que les Haydamaques avoient fait quelques dommages, mais qu'on auroit soin de les punir, quoiqu'il soit notoire que les Haydamaques ne se servent jamais dans leurs irruptions de canons & de bombes. Cependant on a toujours persisté à lui demander raison d'une telle conduite & pourquoi elle ne vouloit pas, depuis trois ans, faire sortir ses troupes de la Pologne, tandis que les articles du Traité, conclu l'année 1133 (1719) & de celui fait en 1152 (1738) portent « que toutes » les fois qu'il arriveroit quelque événement capable de porter atteinte à la Paix perpétuelle » des deux Empires, on procéderoit, ipso facto,

des Princes &c. Janvier 1769. 21

aux moyens de le terminer à l'amiable : Néanmoins les violences & le dommage, causés à Balta, ont été niés & la punition de ceux qui ont eu la hardiesse de les commettre, a été retardée même négligée. Le silence même du Résident de Russie, qui, ayant été invité de se rendre à Porte pour donner raison d'une telle conduite & quel étoit le but de sa Cour en tenant toujours ses troupes en Pologne, sert d'aveu de l'infraction du Traité. Enfin on lui demanda définitivement si, suivant les anciens & nouveaux Traités, qui subsistent entre les deux Empires, la Cour de Russie se desisteroit de se mêler des affaires de Pologne sous prétexte de garantie & de promesse ; il a répliqué que son Pleinpouvoir étoit limité & qu'il ne pouvoit répondre là-dessus puisque cet article n'étoit connu que de sa Cour. Une telle façon d'agir démontre clairement que la susdite Puissance s'est voulu charger de l'infraction du Traité : aussi est-ce que les Illustres Docteurs de la Loi ont donné par des Fetras (ou Sentences légales) leurs réponses que suivant l'exigence de la Justice il étoit nécessaire de faire la guerre aux Moscovites ; avis qui a été unanimement confirmé. De cette manière l'arrêt dudit Résident étant devenu convenable, on donne, par la présente, connoissance à toutes les Puissances de l'Europe que le susdit Résident sera gardé au Château des Sept-Tours, & que, pendant tout le tems que cette affaire a duré, la Sublime Porte n'a rien fait qui pût rompre la bonne amitié ni qui soit contraire aux articles des Traités conclus entre les deux Empires &c.

A cette Piece nous faisons suivre celle que la Cour de Russie donne aussi à toutes les Cours de l'Europe

Déclaration
de la Russie

l'Europe sur l'arrêt de son Ministre à Constantinople, & la voici.

Autre de
la Russie.

Sa Majesté Impériale, en prenant part aux affaires de la République de Pologne, ainsi que l'humanisé d'une part, & les obligations de sa Couronne de l'autre l'y ont engagée, ne s'étoit pas moins soigneusement attachée à ménager la délicatesse d'un Voisin jaloux & puissant. Toutes ses démarches étoient publiques & elle avoit de plus l'attention particulière de communiquer confidentiellement à la Porte Ottomane ses résolutions sur chaque événement & la conduite qu'Elle se proposoit de tenir jusqu'à ce que la paix & la tranquillité fussent rétablies dans ce Royaume. Cependant les ennemis de la paix des deux Empires ne s'oublioient pas à noircir à la Porte les actions de Sa Majesté Imp. & à y jeter les semence de la discorde, par les imputations les plus fausses. La Porte prévenue par la conduite franche, que continuoit à avoir à son égard la Cour de Russie, ne prêtoit, qu'avec circonspection, l'oreille à la calomnie. Quelque attention donnée aux affaires de la Pologne & un examen impartial de ce que la Russie avoit fait, comparé aux ouvertures faites par Elle à la Porte même, avoit dissipé tous les soupçons & la tranquillité publique ne paroissoit menacée d'aucune atteinte. Retournés à la charge, avec plus d'audace & plus d'acharnement, les ennemis communs ont surpris la crédulité du Peuple Turc, l'ont entraîné à des murmures, dignes de l'attention du Gouvernement, & se sont fait jour jusques dans le Sérail. Le changement de Ministère à la Porte, nécessité par ces circonstances, a bientôt opéré une révolution dans le système de paix, également chère aux deux Nations. Le nouveau Vésir, à peine installé dans ses fonctions, fit appel-
ler

des Princes &c. Janvier 1769. 23

ler chez lui, le 4 Octobre (nouvt. st.) le Sr. Obres-
cow Ministre Résident de Sa Maj. Imp. à la Porte.
Après avoir fait faire, en sa présence, la lecture
d'une Déclaration, pleine d'imputations à la
charge de sa Cour, dont partie avoit déjà été dé-
truite, par des éclaircissens amiables & l'autre
n'avoit jamais existé ni été mise en avant; il le
pressa de signer dans le moment & sous la garan-
tie des Alliés de sa Souveraine, des conditions ré-
voltantes, sur lesquelles il n'avoit jamais été fait
la moindre proposition pendant toutes les affaires
de Pologne. Ces conditions, dégradantes pour la
gloire d'une Souveraine, accoutumée à ne point
recevoir la Loi; proposée d'un ton & dans une
forme qui repugne à la liberté des négociations
admise chez toutes les Puissances, étoient accom-
pagnées de l'alternative de la rupture immédiate
de la paix perpétuelle entre les deux Empires. Le
Ministre de Russie, se confiant aussi bien dans la
droiture des intentions de sa Cour, que dans la
probité, avec laquelle il a pour sa personne rempli
tous les devoirs d'un long Ministère, étoit inca-
pable de compromettre indignement sa Cour &
son propre caractère, par un engageusent humili-
ant & qui excède les Pleins-pouvoirs de tout
Ministre, quelque étendues qu'ils pussent jamais
être. Un refus formel, dicté par son honneur &
son devoir, fut sa réponse; & la résolution du
Divan, qui la suivit immédiatement, a été de
le faire arrêter avec une partie de sa Suite & de
le faire conduire au Château des Sept-Tours.

Il seroit superflu à la Cour Impériale de Russie
de s'arrêter à discuter un événement de cette na-
ture. Le fait parle, la gloire & la dignité propre
de Sa Maj. Imp., la considération de son Empire
lui prescrivent le parti qu'il lui convient de pren-
dre.

dre. Dans la confiance que lui donne la justice de sa cause, Elle fait part à toutes les Cours Chrétiennes de l'état où Elle se trouve vis-à-vis de l'Ennemi commun du nom Chrétien, sûre que sa conduite obtiendra de chacune d'Elles une approbation égale, & qu'Elle aura l'avantage de joindre à la protection divine la juste assistance de ses Amis & les vœux de toute la Chrétienté.

Telles sont les déclarations données de part & d'autre sur l'événement de la guerre qui éclate. Selictar Hamzey Pacha que nous avons marqué être élevé au premier poste de l'Empire Ottoman, n'a pas cru devoir l'occuper dans les circonstances de la guerre présente. Dix-huit jours après qu'il fut installé Grand Vizir, il en a été déposé, & sous prétexte de sa mauvaise santé, & qu'elle ne lui permettoit point de soutenir le poids des affaires, il a demandé sa démission. Le Grand Seigneur la lui a accordée le 20 d'Octobre. Le 22 il s'est embarqué sur une Galere qui l'a transporté aux *Dardanelles*, d'où il a dû passer à la *Canée* dont le Gouvernement lui étoit conféré. Nichandgy - Mehemet - Emin Pacha, qui étoit en dernier lieu Kaïmakan, a été nommé Grand-Vizir à sa place : il remplissoit déjà cette Charge par *interim* lorsque le prédécesseur à Selictar - Hamzey fut déchu du Grand Viziriat. Ce nouveau changement, avec la déposition de quelques autres Officiers de la Porte & la mort du Mufti arrivée le 26 Octobre, n'en a cependant apporté aucun dans le système adopté de faire & de pousser la guerre déclarée avec vigueur. Les Turcs sont déjà au nombre de 40000 hommes entre *Bender* & *Choczim*, ils ont 300 piéces de canons avec eux, & leurs mouvemens dans tout l'Empire continuent d'être tels qu'on

ne les a gueres vûs plus grands dans aucune guerre. Cependant on doute fort que ces troupes entreprennent quelque chose d'important avant l'Été prochain, à cause que les chemins sont rompus & couverts de neige, & à moins que les Russes, dont les marches se dirigent vers eux, en les y forcent en défense en cas d'attaque, car on les dit déjà, depuis le 15 Novembre, en quartiers d'hiver en *Moldavie*.

L'arrivée à *Constantinople* du nouveau Kan des Tartares, qui a suivie de près la déposition du précédent, a été signalée par une audience pompeuse qu'il a eue du Grand Seigneur, après laquelle Sa Hauteſſe lui a fait présent d'un cheval isabelle richement caparaçonné; de deux aigrettes de diamans avec le plumet; d'un sabre garni de diamans; d'un carquois rempli de fleches le tout orné de perles; d'un bonnet de velours doublé de marte zibeline; d'un habit d'étoffe d'or fourré de marte zibeline, ainsi que d'un *cabanitza*, ou manteau royal que l'Empereur seul porte; & enfin de 25000 sequins. Sa Hauteſſe lui a fait aussi donner pendant tout le tems qu'il a resté dans cette Capitale, savoir jusqu'au 29 Octobre, mille sequins par jour outre son entretien journalier: & son fils aîné a été nommé Seraskier d'un Corps de 30000 Tartares, qui doit se mettre en mouvement contre les Russes.

Le 28 du même mois l'Hospodar de *Valachie* a été déposé: le Prince Gregoire Gika, ci-devant Hospodar de *Moldavie*, le remplace.

Le 16 on avoit encore reçu à *Constantinople* de nouveaux trophées de l'*Albanie*, consistans en vingt têtes de Monténégrins, le sabre & l'habit de l'Aventurier *Stephano*, & deux Etendarts;

ce qui fut sur le champ exposé à la vuë du Peuple. On n'a cependant pas encore de relation exacte de ce qui s'est passé dans ces contrées depuis la dernière victoire remportée par les Turcs sur ces peuples, qui ne sont rien moins qu'écrasés, suivant le contenu de plusieurs Lettres venues de *Venise* même, & qui portent que les Vénitiens & les Turcs s'étoient arrangés pour attaquer une seconde fois de concert ces montagnards; qu'en conséquence les Turcs avoient commencé l'attaque, mais avec tant de précipitation que les Vénitiens n'avoient pas été à portée de les seconder; ce qui avoit été cause que les Monténégrins avoient battu les Turcs, dont la perte avoit été très-considérable.

Au reste, selon d'autres Lettres, les Monténégrins ne sont pas les seuls qui donnent de l'occupation aux Turcs. On prétend qu'il s'est formé deux autres partis contr'eux, l'un du côté de la *Basse-Albanie*, dans les montagnes vers *Jannina*, & l'autre dans la *Morée* aux environs de *Misytta* ou l'ancienne Lacédémone. Comme il y a beaucoup de Grecs dans ces Cantons, on présume qu'ils sont excités, ainsi que les Monténégrins, par la *Russie*, dans la vuë d'occuper la Porte Ottomane dans ses propres Etats, & de diviser ainsi ses forces.

La suite de ce soulèvement des Monténégrins, qu'on apprend revenir à la charge à chaque moment, semble devoir être à présent un ouvrage seul à soutenir par les Vénitiens,

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en *POLOGNE*, & *Pays du NORD*, depuis le mois dernier.

POLOGNE. La Diette générale qui devoit s'ouvrir le 7 de Novembre à *Varsovie*, ne s'est point tenuë, & il n'en a pas été plus question que si elle n'eût pas été convoquée pour ce jour. Il y eut cependant un grand Conseil à ce sujet le 6. Le lendemain les Sénateurs se rendirent dans le Cabinet du Roi; mais vers midi ils se séparèrent. De 40 Nonces qui étoient arrivés, il n'y en a eu que six qui se soient fait conduire à la Salle ordinaire de l'assemblée. Le Prince de Radzivil qu'on y attendoit de la *Lithuanie*, n'est pas venu; ce qui a fait faire bien des conjectures. On sçait la conduite que ce Prince a tenuë du teins de l'élection du Roi & long-tems après; combien il a été opposé à tout ce qui s'est passé, & pour quelles raisons la Diette d'alors l'a dépouillé de ses biens & de ses emplois. On veut jetter à présent de nouveaux soupçons sur son compte depuis les Confédérations qui se sont formées dans le Grand Duché: Enfin on le dit arrêté par les Russes, quoique ces conjectures ne paroissent gueres conciliables avec ce que nous avons marqué de la perte qu'il auroit faite, investi dans sa résidence de *Mesvintz* par les Confédérés. * Quoiqu'il en soit, de même que de toutes les réflexions qui se présentent dans les circonstances où se trouve actuellement

* Voyez notre Journal du mois passé page 158.

lement la *Pologne*, on ne peut douter qu'il ne soit aussi dangereux à cette Couronne d'embrasser le parti de la neutralité que d'entrer dans la rupture de la Porte Ottomane avec la Russie, & que le Roi devra être le plus embarrassé lorsqu'il verra attaquer dans son Royaume, par des forces Turques, des troupes qu'il n'y avoit appellées que pour le soutenir sur le Trône, & en vûe de rétablir l'ordre & la tranquillité. Entrons en quelque détail, quoique toujours confusément dans la confusion & le desordre où demeurent les affaires d'un Royaume en proye à lui-même.

Ce fut le 24 d'Octobre que les Résidens de *Moldavie* & de *Valachie* reçurent de la Porte Ottomane l'ordre par un Courier de quitter *Varsovie*, & le lendemain qu'ils en partirent avec des Passeports qui leur furent donnés par le Prince de Repnin, Plénipotentiaire de l'Impératrice de *Russie* en *Pologne*. Le 27 arriva un autre Courier de *Constantinople*, escorté par des Chasseurs Russes & adressé au Prince de Repnin. Le 1 de Novembre il en vint un troisième encore de *Constantinople* au Ministre de Prusse: leurs dépêches ont été tenuës secretes, mais en conséquence on a expédié aussitôt un Courier à *Petersbourg*, & le bruit s'est répandu que Mr. de Romanzow, Général en chef des troupes de l'Impératrice de Russie, s'étoit mis en marche avec une Armée de 70000 hommes sur les frontieres de *Turquie*. La guerre déclarée par la Porte Ottomane à la Russie, donne sujet à ces nouveaux mouvemens, qui forment une heureuse diversion pour les Confédérés: & en effet le Prince Martin Lubomirski, un des plus zélés Confédérés
de

de la Grande Pologne, n'a point tardé, animé comme on le connoit dans ses projets, de faire afficher à toutes les Portes des Eglises de *Cracovie*, un Manifeste par lequel il invite toute la Nation, à un soulèvement général, lui promettant l'assistance de la Puissance Ottomane, avec laquelle, dit-il, il a eu le bonheur de faire une alliance. En même-tems on a vû à *Varsovie* même, une Ordonnance publiée à *Choczim* de la part du Grand Seigneur, portant qu'un chacun eût à courir sus aux Rusliens & à tous ceux de leur parti; & l'on sçut que de ce côté-là un nouveau Corps de 10000 Turcs venoit d'y arriver, qu'il s'étoit réuni aux Confédérés de *Bar*, qu'il avoit passé le *Niester*, qu'on y en attendoit encore d'autres, & que le Pacha de *Choczim* avoit assigné plusieurs Villages pour leurs quartiers aux mêmes Confédérés de la *Podolie*.

Le Corps de Tartares qui a passé le *Niester* avec une partie de ces Confédérés, a paru d'abord sur le territoire de Pologne; mais n'y ayant commis aucunes hostilités, le Général Comte de Branicki, Régimentaire de la Couronne, n'a pas cru devoir les attaquer, parce qu'il subsiste une paix perpétuelle entre la Porte & la République, & que d'ailleurs ces troupes paroissoient se rapprocher plutôt du *Niester* qu'avoir le dessein de s'avancer, du moins en ce tems; ce qui est arrivé. Il jugea donc qu'il n'étoit pas à propos de couper dans leur retraite les Tartares réunis aux Confédérés, pour ne point donner de l'ombrage à la Cour de *Constantinople*, & il s'est replié depuis avec tout son monde fort prudemment de *Kaminiec* sur *Lemberg*; puisqu'entr'autres choses que le Pacha de
Choczim

Choczim lui a fait notifier, il lui a déclaré qu'il alloit rappeler l'Emiffaire qu'il entretenoit auprès de lui : il lui a fait infinuer en même-tems que le Grand Seigneur prenoit dès ce moment les Confédérés de *Bar* sous fa protection comme fes Tributaires dans la Province de *Podolie* & dans celle de *Volhinie*, qui leur feroient toutes les deux bien garanties. Au refte, les Turcs font campés près de *Kaminiec*, occupent les Forts dits de la Trinité, & par la crainte qu'ils infpirent, avec le ravage que font les Confédérés fur les terres des particuliers, la plûpart des habitans de la *Podolie* fe réfugient dans l'intérieur du Royaume; car outre d'affreux ravages portés à *Stadiniec*, à *Kolodrupki*, à *Synkow*, dont on voit le triste récit en plusieurs Lettres, des partis nombreux fe difant de la Confédération Podolienne, ont paru encore à *Bahaczin*, qui n'eft éloigné de *Kaminiec* que de deux miles & après y avoir commis mille excès & enlevé tout ce qui s'y trouvoit en bestiaux & autres choses comestibles, ils ont exigé des contributions en argent, & même fommé la Fortereffe de *Kaminiec* de fe rendre aux Turcs.

La position des Confédérés étoit au 18 Novembre dans l'*Ukraine*, où, foutenus par divers Corps de Tartares, ils forment une Armée de 22000 hommes, & comptent pouvoir amasser cent mille Chevaux avant la fin de l'hiver pour marcher contre les Russes au Printems prochain. Quoiqu'il en foit, leurs mouvemens embarrassent beaucoup le Régimentaire *Branicki* qui, avec ses troupes Polonoises, occupe le poste de *Wihoryn* dans le voisinage de *Lemberg*; ils inquiètent aussi les Russes malgré la bonne contenance qu'ils font, & qu'ils s'étendent

depuis *Kaminiec* jusqu'à *Monasterczyk*. On ne peut dire encore s'ils attaqueront les premiers, ou s'ils attendront que les forces combinées des Turcs & des Confédérés les attaquent pour répondre à leur feu. L'arrivée d'un Courier qu'ils ont envoyé à *Petersbourg* doit les décider ; mais on auroit de la peine à se persuader que la *Russie* laisât dans l'inaction jusqu'au Printems, les forces en *Pologne* augmentées à présent jusqu'au-delà de 60000 combattans par l'arrivée successive de nombre de ses Régimens, tandis qu'elle voit la continuation des formidables préparatifs de guerre que la Porte fait contre elle, & que l'Armée de cette Puissance doit être portée jusqu'à trois cens mille hommes, comme on le publie, commandée, non par le Grand Visir, mais par un vieux Seraskier, qui a donné autrefois dans les guerres de *Hongrie*, de grandes preuves de valeur & d'expérience. Pour le service de cette Armée Turque on sçait qu'on a fait partir 600 pièces de canon de toutes sortes de calibre ; que le seul Corps d'artillerie est d'environ 4000 hommes, & que le nombre des chameaux qui y sont employés est à peu près le même ; qu'en fin rien ne manque à cette Armée de tout ce qui seroit nécessaire pour le succès de ses entreprises futures, si l'on considéroit seulement la bonne discipline donnée au Soldat, le soin qu'a eu le Ministère Turc de pourvoir à sa subsistance avec augmentation de paye, & l'ardeur qu'on remarque dans tout l'Empire Ottoman de pousser cette guerre à toute outrance. Néanmoins, on affecte en *Russie* de paroître peu frappé de tout ce grand appareil, & les Généraux de cette Cour à la tête de ses troupes en *Pologne*, montrent aussi un extérieur, dans ces

stances, comme s'ils avoient tout à gagner lorsqu'on en viendra une fois aux mains.

En attendant, il est à rapporter ce qui se présente en particulier de la position actuelle de celles des troupes Ottomanes qui se sont déjà avancées sur les frontieres, & d'autres particularités qui s'en montrent, & que voici. Un Corps de 40000 hommes rassemblés de ces troupes, campe depuis le 20 Novembre depuis *Chorzim* jusqu'à *Bender & Oczakow*, & il est pourvû de 300 pieces de canon. Un autre Corps de 13000 hommes a dirigé sa marche sur *Jassy*, Capitale de la *Moldavie*, dont les Princes, ainsi que ceux de la *Valachie*, doivent fournir à la Porte chacun 3000 hommes. Les Epouses & les familles de ces Princes se trouvent déjà à *Constantinople* comme ôtages de fidélité, & leurs Résidens ont dû s'y rendre également en la même qualité par ordre du Grand Seigneur. D'ailleurs un grand nombre d'Arnautes, peuple agile qui habite les Pays des Grecs sous la domination de la Porte, surtout l'*Albanie* & la *Macedoine*, s'est joint à la grande Armée. Ces Arnautes, réputés pour adroits aux armes, courageux, sanguinaires & qui font le principal soutien du Sultan dans les rébellions des Janissaires, ont actuellement dépassé les frontieres & pris des quartiers d'hiver le long du *Pruth*. Quant eux Spahis, comme ils n'ont pas encore l'occasion de tirer le sabre, ils se sont rendus dans leurs terres avec permission; mais les Janissaires se tiennent constamment sur les frontieres, & ceux d'entr'eux qui n'ont point fait encore de campagne, reçoivent par an quinze écus au Lion, & chaque jours une livre & demie de pain avec

a u r a n t

des Princes &c. Janvier 1769. 33

autant de viande, & l'on donne à chacun des vieux Janissaires aguerris 70 écus de même espece chaque année, & journallement trois livres de viande & trois livres de pain.

Aux forces Ottomanes, & au soutien de la cause que la Russie a entreprise en *Pologne* avant & depuis l'élection du Roi Poniatowski, l'Impératrice fait marcher de ses Etats deux Corps nombreux de nouvelles troupes, qu'on public être ensemble de plus de cent mille hommes, & pour lesquels on établit des Magazins sur la route & en *Pologne*, surtout à *Posen*, à *Kalisch*, & à *Persrikau*. L'un de ces Corps doit entrer en *Pologne*, l'autre est destiné à observer sur les frontieres les mouvemens de l'Armée Ottomane. Ainsi tout annonce l'ouverture du théâtre de la guerre, & vraisemblablement elle se fera par les Turcs du côté de l'*Ukraine*, où déjà ils font des courses en pillant des villages, & deux entr'autres appartenans au Castellan de *Kiow*, qui ont été dévastés : mais en attendant, la principale attention des Russes & du Ministère Polonois est de couvrir la Place de *Kaminiec*, où l'on conduit toutes sortes de provisions.

Si les Turcs jettent déjà l'effroi dans toute la *Pologne*, où l'on craint qu'ils n'entrent & ne portent leurs armes pour y attaquer les Russes en même-tems que sur leurs frontieres, les progrès que feroient aussi les Confédérés de la *Podolie*, de la *Grande-Pologne* & de la *Lithuanie* en ruine continuée du Pays, présagent de grandes horreurs & les plus grandes calamités : car ceux de la *Grande-Pologne*, depuis leur apparente soumission aux Russes par la prise de *Cracovie*, ne sont pas tellement écrasés qu'ils ne puissent encore occuper les forces Russiennes. Châs-

lés d'un endroit, ils reparoissent dans un autre ; & ce qu'un de leurs Corps ne fait que commencer, un autre le finit : ils fatiguent les Russes, & ils restent infatigables, parce qu'ils se relèvent dans leurs postes qu'ils changent d'un jour à l'autre : ils paroissent comme sortir de la terre ; & en voici un trait. Un Major Russe nommé Drewitz avoit battu le 8 Novembre un de leurs Corps aux ordres du Sieur Riedzinski, qui s'étoit vanté de détruire le Tribunal de *Petrikaw*, & en avoit laissé 200 sur la place près de *Grabow* : cependant, malgré cette perte, un Gentilhomme nommé Lenarkowitz, s'est avancé à trois miles de *Petrikaw* avec quelques centaines d'hommes, & y tient les Russes en échec. D'ailleurs ces Confédérés ont encore enlevé depuis, du côté de *Pofen*, un Lieutenant du Régiment de Sack, son détachement, & l'argent de la capitation montant à 50000 florins. Enfin les Confédérés de la Grande-Pologne sont parvenus à surprendre la Ville de *Plocsko*, capitale du Palatinat du même nom, & l'on compte sept Partis de Confédérés dans cette Province. Le Prince Martin Lubomirski, l'un de leurs Maréchaux & même réputé pour le principal, y est en marche avec tout son monde, & Mr. Malzewski, aussi un de leurs Chefs, a sommé, par un nouvel Universal, toutes les Villes & tous les Villages de lui fournir un certain nombre d'hommes ou l'équivalent en argent, sous peine d'exécution militaire ; & un autre des moindres Chefs, appelé Gogolewski, a enlevé aussi une Compagnie qui appartenoit au Prince Sapicha.

Dans ces circonstances pour la Grande Pologne, le Comte Apraxin, Général Russe, s'y rend avec un Corps nombreux pour tenir en respect

par

par sa présence non-seulement tout le voisinage de *Cracovie*, mais encore pour y faire divers arrangemens & y tirer un cordon; de sorte que la Grande Pologne pourra encore redevenir un théâtre d'événemens fort sanglans, d'autant plus qu'en *Siradie*, il s'est formé nouvellement une Confédération qui est déjà fort nombreuse & dont Mr. Biertzierski est Maréchal. Ceux qui la composent disent dans leur Manifeste, qu'ils ne l'ont entreprise que pour la défense de la Religion outragée, invitent toute la Noblesse du Palatinat à s'unir à eux, déclarent tous les Sujets libres, & enjoignent aux Caissiers & Doüaniers de leur remettre les revenus royaux.

Mais des Confédérés de la Grande Pologne, dont la *Siradie* est un Palatinat, passons encore à ceux de la *Podolie*, les plus formidables aux Russes, présentement qu'ils ont les Turcs & les Tatars avec eux: Ils ont envoyé à la Commission de guerre à *Varsovie* un Manifeste, par lequel ils lui font défense d'employer ou de faire marcher aucunes troupes sans le consentement de la République Confédérée; (c'est ainsi qu'ils se titrent pour eux & leurs adhérens confédérés) & ils ne font plus mystère de dire dans ce Manifeste qu'ils en veulent au Roi & à son élection. Jointes par les Tatars ils ont pénétré dans l'*Ukraine*, & désolent le pays dont les habitans désertent leurs domiciles.

La *Prusse-Polonoise* est aussi plus exposée que jamais aux hostilités des Confédérés depuis que des troupes Russes qui la couvroient, se sont retirés vers *Varsovie* pour couvrir ensuite cette Capitale du Royaume de *Pologne*. L'intolérance de ces Confédérés pourra ainsi accélérer la perte de cette Province, considéré la Déclaration de

guerre faite par la Porte à la Russie, & que depuis cette nouvelle, ceux même d'un rang distingué en *Pologne*, qui jusqu'alors, par des raisons politiques, avoient caché leur véritable penchant, y ont enfin levé le masque, & se déclarent hautement pour les Confédérés. Le Comte Potocki, Echanfon de la Couronne, & l'un des Chefs des Confédérés de *Bar*, qui est actuellement à *Choczim*, y a reçu du Grand Seigneur, une Pelisse des plus magnifiques; & en conséquence, la Confédération a envoyé une Ambassade à *Constantinople* pour en remercier Sa Hauteffe.

C'est à ce récit succint des troubles de la *Pologne* qu'on se tiendra pour ce mois-ci. La guerre des Turcs ne peut que les augmenter: l'apparence s'en présente assez.

R U S S I E.

L'Impératrice a envoyé à toutes les Cours de l'Europe le Manifeste qu'elle a rendu & que nous avons rapporté, sur la conduite tenue par la Porte Ottomane à l'égard de son Ministre qui y réside. Malgré les embarras que doit causer à cette Souveraine & à sa Cour la guerre qui lui est déclarée & la nécessité de vider, pour ainsi dire, l'Empire Russe de ses troupes pour les opposer aux forces Musulmanes, & terminer, s'il est possible selon ses vuës, l'ouvrage frayeux & désagréable qu'elle a commencé en *Pologne*: S. M. ne laisse pas que de les porter toujours sur ce qui peut favoriser le Commerce dans ses vastes États & donner du lustre aux Beaux Arts. En conséquence la Commission de commerce qu'Elle a établie à sa Cour, & qui est composée du Comte de Munich Conseiller
Privé

des Princes &c. Janvier 1769. 37

Privé & Chevalier, du Chevalier de Teploff
Conseiller Privé Sénateur & Chevalier, & de Mr.
de Klingstett Conseiller d'Etat & Vice-Président
du College de Justice des affaires de Livonie,
d'Esthonie & de Finlande ; fait savoir que l'Im-
pératrice a très-gracieusement accordé au Public
la permission d'établir une pêche de Baleine à la
Ville de *Kola* dans la Laponie Russe ; d'autant
plus que ce lieu est reconnu pour être le plus
propre à cet établissement, tant à cause de la
commodité de son Port, que par rapport à son
voisinage de l'Isle de *Spitzberg*, sur les côtes de
laquelle cette pêche se fait par les différentes
Nations de l'Europe. En conformité de cet or-
dre Impérial, la Commission de Commerce
avertit tous & un chacun, de quelque
Nation ou condition qu'ils puissent être,
Etrangers ou Nationaux, d'envoyer à cette Com-
mission, en telle langue qu'ils jugeront à pro-
pos, soit pour leur propre compte, en forme
d'association, ou de toute autre maniere, leurs
propositions dans le terme de six mois, à comp-
ter du jour de la présente publication, en indi-
quant les conditions auxquelles ils souhaiteront
d'établir cette pêche de Baleine ; lesquels plans
& propositions la Commission de Commerce
présentera à S. M. Imp. pour les soumettre à son
gracieux examen &c.

L'Impératrice voulant aussi encourager les
Beaux Arts dans ses Etats, vient d'assigner une
somme de cinq mille roubles pour la traduction
de beaux ouvrages étrangers en langue Russe.
Elle a chargé les Comtes Orlaw & Schuwalow
& Mr. Roiski de la distribution des prix pour
ceux qui excelleront par leur application en ce
genre d'ouvrage.

S. M. s'étant retirée dans une de ses maisons de plaisir, & n'ayant point paru pendant quelques jours, elle s'est fait inoculer la petite verole le 10 du mois d'Octobre par un Médecin Anglois nommé Dunsdale, sans qu'aucune personne de sa Cour en eut été prévenue. Cette opération s'est faite le plus heureusement. La fièvre d'éruption n'a duré que trois jours, & cette Princesse n'a pas été obligée de garder le lit un moment. La petite verole a été copieuse en suppuration, quoique les boutons n'ayent pas été fort nombreux; & ce n'est qu'après cet heureux succès que le Public a été informé de la résolution que S. M. avoit prise. Le 26 du même mois la Cour a expédié des Exprès à toutes les Cours alliées pour leur apprendre cette agréable nouvelle.

D A N N E M A R C.

On a renouvelé dans tout ce Royaume un Edit Royal, en date du 4 Novembre 1735, relativement à de prétendus Médecins qui se mêlent de cette profession sans y être autorisés. Cet Edit leur défend d'entreprendre aucunes cures, sous peine, en cas de contravention, de huit écus pour la première fois, de seize pour la seconde, de cinquante pour la troisième, ou d'être condamnés six mois à la brouette dans une Citadelle, s'ils étoient insolubles. Le bien de l'humanité demandoit un pareil Edit, & il seroit à désirer qu'il fût en vigueur dans tous les Etats. Pour en assurer l'observation, le même Edit menace d'une amende de quatre écus, à chaque fois, tout Sujet du Royaume qui emploieroit de tels Médecins, ainsi que d'une autre amende de deux écus, ceux qui exerceront de
leur

des Princes &c. Janvier 1769. 39

leur propre chef la profession de Barbier, ou d'une punition corporelle ceux qui étant surpris en contravention, n'y pourront satisfaire.

Par un autre Edit, daté du 20 Mai dernier, le Roi a enjoint à Mr. Harboe, Evêque de l'Isle de Séclande, aussi-bien qu'aux autres Evêques de ses Etats, de faire mettre des troncs à toutes les portes des Temples tant à *Copenhagen* que dans les autres Villes commerçantes de tout son Royaume, & de faire faire des quêtes en faveur des Dissidens de la *Pologne*. Ces collectes ont commencées le 27 Novembre dernier, premier Dimanche de l'Avent.

On compte que le Roi sera de retour dans sa Capitale vers le 15 de ce présent mois de Janvier, étant parti de *Paris* le 8 Décembre, s'étant arrêté sur sa route le 12 & le 13 à *Metz*, ensuite trois jours à *Strasbourg*. Le 19 il étoit attendu à *Manheim*, d'où il passera à *Cassel*; & dans les autres places Sa Maj. ne s'arrêtera que pour y coucher, le bien de ses Etats redemandant sa présence.

Il roule à *Copenhagen* une quantité prodigieuse de faux Billets de Banque, qui imitent si bien les véritables, qu'un grand nombre de personnes en ont acheté pour des sommes considérables. Le Gouvernement a fait mettre en prison des gens qui se sont rendus suspects de cette pratique, & l'on debite actuellement qu'une Société entiere s'en est rendue coupable & qu'elle l'exerce déjà depuis quelques années.

S U E D E.

Une grande mortalité parmi les bêtes à cornes en *Scanie*, & qui a affligé toute cette Province pendant près d'une année, vient enfin si-non à y cesser entièrement, du moins à y
diminuer

diminuer considérablement, suivant toutes les Lettres qu'on en reçoit depuis le commencement du mois de Novembre. Ce qu'on a à remarquer de cette contagion qui a désolé la *Scanie*, c'est que toutes les bêtes à corne qui en étoient attaquées, & qu'on avoit renfermées dans des écuries à chevaux, ont été guéries en peu de jours. On croit devoir faire ici mention de ce nouvel usage; & c'est tout ce que l'on a d'ailleurs à rapporter qui puisse intéresser enquelque façon le bien public.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE.

ROME. Rien ne paroît encore acheminer à un accommodement sur les affaires de *Parme*. Un Ecrit que le Cardinal Negroni a remis aux Ministres des Princes de la Maison de Bourbon depuis les réponses qu'ils ont données au Pape, & dont nous avons rapporté le mois passé celle du Roi des Deux-Siciles, ne se trouve propre qu'à perpétuer les difficultés qui subsistent relativement à la conduite de la Cour Papale envers l'Infant-Duc. Cet Ecrit ne contient rien de nouveau, & n'est qu'une répétition de ce qui avoit déjà été dit de bouche; savoir « Qu'il n'y avoit aucun chan-
 » gement aux raisons qui, par motif de con-
 » science, avoient imposé au Souverain Pontife
 » l'étroite obligation de venger les torts faits
 » aux Immunités Ecclésiastiques par la publi-
 » cation du Bref, source des différends; mais
 » que Sa Sainteté ne manqueroit pas, lorsque

des Princes &c. Janvier 1769. 41

ces nouveautés seroient révoquées, de courir de la maniere la plus licite, aux desirs des Cours respectives. »

Leurs Ministres ayant trouvé que cette déclaration ne portoit rien qui fût propre à avancer les affaires, l'ont renvoyée au Cardinal Negroni, en lui faisant connoître qu'ils ne la jugeoient point de nature à être envoyée à leurs Maîtres; & que voulant s'exprimer de cette maniere, S. S. eût pû leur faire transmettre ses sentimens par ses Nonces à leurs Cours.

En attendant, l'inquiétude augmente à Rome sur les mouvemens continués des troupes Napolitaines campées sur les frontieres de l'Etat Ecclesiastique, quoiqu'elles n'y ayent commis jusques ici aucunes hostilités; & s'il en étoit, on pense qu'elles se feroient plutôt vers les confins de l'*Abruzze - Ulérieure*, savoir, contre *Rieti* & *Ascoli* que contre *Castro* & *Ronciglione*, parce que ces deux Provinces du Patrimoine de St. Pierre, outre qu'elles sont trop éloignées du Royaume de *Naples*, il y a des raisons, comme on le dit à la Cour de *Naples*, pour ne rien tenter à présent contre ces deux petits Etats. On se prépare néanmoins à Rome à tout événement, en completant les troupes Papales pour prévenir l'invasion dont on paroît être menacé, enfin pour se défendre dans les maux qui tombent sur l'Etat de l'Eglise; & à ce dessein il y a ordre d'employer dans ces troupes des Officiers d'une expérience reconnüe, capables de les exercer, & de les conduire où les circonstances pourront les appeller.

Ces maux, & surtout les affaires de *Parma* qui excitent les Souverains de la Maison de Bourbon,

Bourbon, ont porté le Souverain Pontife à demander la médiation de l'Impératrice Reine Apostolique pour les terminer, par la Lettre de Sa Sainteté à cette auguste Souveraine, en date du 29 Juin dernier, & que nous avons rapportée le mois passé. Sa Majesté Imp. y a fait une réponse le 2 Août suivant, dans laquelle paroissent également sa piété, sa sagesse, & sa haute prudence. Elle est conçue en ces termes.

TRE'S-SAINTE PERE.

„ J'ai éprouvé la plus vive douleur, en lisant dans la Lettre de Votre Sainteté du 29 Juin dernier, les afflictions qui troublent son ame, dans les circonstances présentes. L'attachement filial que j'ai pour la personne sacrée de Votre Sainteté, me rend extrêmement sensible à tout ce qui peut lui nuire ou l'affliger. Soyez persuadé, Très-Saint Pere, que personne ne souhaite plus vivement que moi, que les causes des différends actuels n'eussent jamais eu lieu, & que les plus respectueux de tous les Princes Catholiques ne se fussent point trouvés dans la nécessité de donner à la personne de Votre Sainteté, des motifs de douleur & de tristesse. Je ne refuserois cependant pas d'employer ma médiation, pour terminer les différends actuels, si ces mêmes différends pouvoient donner la moindre atteinte à la Religion.

Mais, grâces à Dieu, les choses n'en étant pas à ce point, & les contestations présentes n'ayant rapport qu'aux droits de la Souveraineté, dont chaque Prince est le seul juge compétent, & qu'aucun Prince régnant ne doit perdre de vue; Votre Sainteté concevra aisément qu'elle me fait l'honneur de me charger d'une commission épineuse & de difficile exécution.

Cependant, pour répondre à votre confiance paternelle, autant que me le permettront les circonstances présentes, les tems, ce que je me dois à moi-même & aux principes fondamentaux du gouvernement, dont Votre Sainteté est parfaitement instruite,

instruite, & qui doivent servir de règle à mes actions, en qualité de Prince Souverain, je secondrai les vœux de Votre Sainteté, & j'interposerai mes bons offices, en exhortant amicalement les trois Cours, de faire cesser vos sujets d'affliction.

Fasse le Ciel que cette démarche, à laquelle je suis portée, par mon seul attachement pour le Pasteur de l'Eglise, soit suivie d'un succès qui répond à vos espérances & à mes desirs. J'aurai donné à Votre Sainteté une preuve de ce que peuvent sur moi la vénération que j'ai pour sa personne, le désir de conserver son repos & mon amour pour la paix.

Dans cette double confiance je prie le Ciel d'adoucir les amertumes du cœur de Votre Sainteté; & dans les sentimens du respect le plus filial, j'implore sa bénédiction paternelle.

A Vienne, le 2 Août 1768.

Toujours ensuite du zèle Apostolique du Souverain Pontife, & après avoir adressé le premier d'Octobre 1768 au Patriarche de *Venise* & à tous les Archevêques & Evêques de cet Etat, le Bref ou Lettre circulaire dont nous avons donné aussi la traduction dans notre dernier Journal, le Saint Pere en a adressé un autre le 8 du même mois d'Octobre à la République de *Venise* elle-même, relativement à son Edit ou Loi émanée le 7 de Septembre concernant les Ordres Religieux; Loi dont les articles se trouvent aussi insérés dans notre Journal d'Octobre.

Le Bref dont nous faisons ici mention, adressé à la République de *Venise*, porte en substance ce qui suit.

„ Dès qu'on nous a rapporté l'Edit concernant les Réguliers, que vous avez fait paroître le 7 du mois de Septembre dernier, frappé d'un événement inopiné & inoui jusqu'ici, nous avons songé à quoi pourroit aboutir enfin cet amour d'introduire
ainsi

ainsi des nouveautés dans l'Eglise; & nous nous sommes rappelés combien, depuis dix années de notre Pontificat, il est arrivé de votre part de choses dures & désagréables à cette même Eglise; combien les droits du St. Siège ont été foulés; combien la Jurisdiction de l'Eglise a été vilipendée, en combien de dangers la Religion même a été entraînée, & combien vous avez marqué de fermeté dans votre Capitale, lorsque nous vous avons encore inutilement adressé nos plaintes au sujet des torts occasionnés par les Schismatiques: conduite qui, en faisant aux Fidèles une offense grave, a en même tems fait voir avec étonnement que vous n'avez en aucun point satisfait à l'Eglise, comme si en effet vous n'aviez aucun soin de vos ames. Aujourd'hui cependant il arrive qu'ajoutant à ce que vous avez déjà fait au détriment de votre salut, votre amour pour la nouveauté vous a fait donner encore dans un autre écueil. Votre République s'est toujours abstenue avec la plus grande prudence des nouveautés, & vous au contraire, après avoir déjà cherché à en introduire dans l'Eglise, vous en tentez maintenant une plus marquée & même absolument incroyable. Au mépris des Loix, que l'Eglise a portées par l'opération du St. Esprit dans ses Assemblées générales & sacrées, vous entreprenez un ouvrage aussi grand, que l'est celui de vouloir faire dans les Ordres Religieux un changement total, ou pour dire plus vrai, vous voulez en préparer dans vos Domaines l'extinction entière: extinction dont nous voyons & dont nous déplorons d'avance amèrement les tristes effets pour l'Eglise, & dont vous-mêmes vous devriez reconnoître les suites pernicieuses pour votre République: car tout homme sage verra sans peine que c'est là le but de votre Edit. Si votre intention est en effet de reformer les Ordres Religieux, que vous croyez en avoir besoin, ce n'est point à la Puissance séculière à apporter les remèdes à ces maux, & ceux que vous avez résolu d'employer, au lieu de les guérir, conduisent à leur perte nécessaire & totale, ces mêmes Ordres qui pieusement institués & bien administrés apportent cependant, selon le Concile de Trente, tant de splendeur & d'utilité

Utilité à l'Eglise de Dieu. Par cette raison ce St. Concile n'a point crû qu'il fallût les anéantir, quand même ils se seroient écartés de l'ancienne discipline régulière; mais il a jugé qu'en la ramenant avec soin & prudence, il falloit les conserver dans le sein de l'Eglise. C'étoit donc de la Puissance de l'Eglise & du Siège Apostolique qu'il falloit demander ce qui concernoit la réforme des Réguliers, pour qu'ils pussent être légitimement, convenablement & efficacement rappelés à l'ancienne discipline.

Nous ne pouvons de plus assez vous étonner que vous croiez pouvoir de votre autorité changer les Constitutions de chaque Ordre, tandis que les Religieux ont solennellement promis à Dieu d'y conformer leur vie & qu'ils ont considéré que l'Ordre Religieux, où ils entroient, étoit institué par autorité d'une Puissance légitime & avoit été reçu dans vos Domaines avec le consentement de vos Prédécesseurs. Comme il paroît donc par votre Edit que les Loix les plus sacrées de l'Eglise sont enfreintes; que les droits du St. Siège sont violés; que les Religieux sont presque dépouillés de leur Etat, il n'est pas possible que nous ne prenions pitié de vos ames. Vous qui, au mépris éclatant de l'Eglise, en accumulant contre elle les injures que vous faites paroître, ou que vous méditez, embarrassez vos consciences dans des rets multipliés. Voyez donc en quels dangereux précipices vous avez été entraînés par une fausse politique, laquelle paroît vous avoir persuadé qu'après avoir anéanti les Loix que l'Eglise, cette sainte Mere, a portées à l'honneur & à la gloire de Dieu & au salut des ames, vous jouissiez dans vos Domaines d'un pouvoir plus étendu. Cette envie effrenée de préférer votre Puissance à celle de l'Eglise vous a tellement égarés que de votre autorité vous avez, quoique sans aucun droit, soumis les Ordres Réguliers à la Jurisdiction ordinaire, puis-que vous exhortez les Evêques de vos Etats à l'exercer sur ces mêmes Réguliers. Quoique nous espérons de la vertu & de la modération de ces Evêques, qu'ils ne penseront jamais qu'ils puissent tenir de vous une Jurisdiction, dont ils savent que vous êtes totalement privés; nous avons cependant jugé convenable de les avertir de protéger l'exemption des

Réguliers, sauve néanmoins leur Jurisdiction ordinaire dans les cas décidés par le Concile de Trente. Les Décrets de ce Concile, non seulement quant à la Foi, mais même quant à la *Discipline Ecclesiastique*, ont été reçus par votre République, qui entre les Princes Catholiques a presque été la première à donner cette marque d'obéissance; & il est de votre réputation de suivre cet exemple, afin que vous ne paroissiez pas mépriser l'éloge de piété que vos antécédents ont mérité dans le tems. Il nous reste à vous avertir, en acquit de notre devoir Apostolique, de songer sérieusement aux dangers dans lesquels vous avez jetté vos ames par un Edit qui blesse aussi sensiblement l'Eglise & de penser au jugement affreux que vous subirez au Tribunal de Jesus Christ, quand il vous demandera compte avec raison de tous les maux que ce même Edit a répandus sur l'Eglise, au detriment de la gloire de Dieu & de l'utilité spirituelle. Il nous paroît superflu de vous indiquer la maniere dont vous pouvez remédier à tous ces maux: car vous savez vous-mêmes ce qu'il faut faire à cet égard, pour que votre conscience jouisse d'une paix certaine, après avoir éloigné tout danger, & pour qu'il ne demeure à l'Eglise aucun lieu de douter que vous avez véritablement & sincèrement voulu lui satisfaire.

En attendant nous offrirons à Dieu les prieres les plus ferventes pour que sa grace Divine amollisse vos esprits, afin que ses inspirations célestes puissent agir d'autant plus facilement sur vous; & pour marque de notre affection paternelle nous vous donnons le plus cordialement notre Bénédiction Apostolique.

V E N I S E.

On ne prévoit pas encore de quelle maniere le Sénat de Venise dressera sa réponse au Pape au sujet de cette Pièce. Quoi qu'il en soit, le Clergé Séculier, ne paroît pas contraire aux Ordres Religieux répandus dans les Domaines de cette République. Le Cardinal Molino Evêque de *Brescia* a répondu à la Lettre Circulaire de S. S., qu'il se conduira de maniere à ne blesser jamais

en rien les droits, privilèges & exemptions des Maisons Religieuses. On prétend même que le Cardinal Priuli, Evêque de *Padoue*, Mr. Redetri, Evêque de *Bergame*, Mr. Cornet, Evêque de *Vicence* & quelques autres Prélats sont dans les mêmes dispositions, mais sans oser encore se bien déclarer. D'ailleurs, on présume que plusieurs Sénateurs demandent au moins que l'on fasse quelques adoucissimens au Décret du 7 Septembre dernier concernant les Ordres Religieux; de sorte que cette affaire doit encore passer à la pluralité des voix dans le Sénat.

Le Gouvernement n'a point encore proscriit la Bulle *in Coena Domini*; mais les Inquisiteurs d'Etat ont défendu de la citer en aucun cas, & ils ont fait enlever partout ce qui pouvoit y avoir quelque rapport.

Quant à ce qui se passe dans la *Dalmatie-Vénitienne*, les affaires en ont été mises en délibération dans une des dernières assemblées du Sénat: il n'en paroît rien dans le public; on en sçait cependant assez pour avancer au sujet des Monténégrins, qu'ils occupent beaucoup le Gouvernement, qui croit se voir seul à présent, ou bientôt, pour combattre ces peuples qui ont levé l'étendart contre la République, conduits & animés par l'Avanturier *Stephano* qui reparoit encore, comme on l'assure, avec un parti plus considérable qu'il ne l'avoit eu auparavant; d'autant que les Turcs semblent avoir abandonné l'entreprise de le combattre conjointement avec les troupes de la République: ils ont même fait une paix avec eux, comme on le publie, laquelle leur assure le Pays qu'ils habitent comme vassaux du Grand Seigneur. De cette manière

la Cour Ottomane auroit les coudées libres dans la *Dalmatie*, & mieux la liberté d'observer par tout les Russes.

P A R M E.

Cette Cour laisse agir celles de France, d'Espagne & des Deux Siciles, qui ont entrepris de défendre ses droits contre la teneur du Bref du Pape qui y porte atteinte. Mais à l'exemple du Gouvernement de *Milan* & d'autres Etats, elle a supprimé & proscrit, par un Edit publié le 3 de Novembre, la Bulle *in Coenâ Domini*, quoique cette Bulle eût été acceptée, il y a plus d'un siècle, par le Souverain, & publiée légitimement dans les Etats de Parme. La Cour est allé encore plus loin, elle a proscrit en même-tems les Décrets & toutes les Constitutions Apostoliques quelconques, reconnues contraires au Droit Suprême que la Puissance Séculière s'attribuë en ces tems sur la Discipline extérieure de l'Eglise, adoptant le principe établi dans l'Edit de *Milan*, qu'il est toujours au pouvoir du Souverain Laïque de révoquer & d'annuler les Loix Ecclésiastiques quoiqu'une fois acceptées, lorsqu'elles s'opposent au Droit Suprême, que les Souverains tiennent de Dieu pour le bien de leurs Etats & Sujets.

De SANTA-SOFIA, frontiere de l'Etat Ecclésiastique, on a la nouvelle qu'un tremblement de terre, arrivé la nuit du 19 au 20 de Septembre dernier, y a causé de très-grands dommages & bien des malheurs; que la premiere secousse s'y est fait sentir vers les onze heures, & a été assez violente pour endommager beaucoup les maisons le moins solidement bâties, & principalement celles des campagnes des environs;

des Princes &c. Janvier 1769. 49

Wirons ; qu'elle a éveillé d'ailleurs les habitans qui tous étoient au lit, & qui s'étant enfuis ont essuyé une seconde secousse bien plus terrible que la première ; que les bâtimens les plus solides en ont été renversés, que plus de cent personnes ont été écrasées sous leurs ruines ; & que le grand pont qui sépare *Sancta-Sofia* des Etats du Pape, & qui a couté à cette Communauté plus de 30000 écus, a été fendu de part en part par son milieu & dans toute sa longueur : Que toute la *Romagne* a aussi souffert de ce même tremblement de terre, mais beaucoup moins que cette pauvre Communauté, dont les habitans sont réduits à la plus affreuse misère.

C O R S È.

Après tous les desavantages dont on a déjà fait mention, qui sont tombés à diverses reprises sur les troupes Françaises, de la guerre qu'elles font dans cette Isle aux Nationaux, & malgré leur valeur & l'expérience qu'elles ont dans le métier des armes, il s'en présente de nouveaux, par des tentatives qui ne leur ont en rien moins que réussies. Reprenant ici ce que nous marquâmes en six lignes, page 449 de notre dernier Journal, comme d'une simple fusillade, il en est que ce fut une action assez sanglante arrivée non le 28 mais le 27 d'Octobre. En voici le récit tel qu'il paroît « environ 800 hommes
» de troupes Françaises qui étoient dans le
» *Nebbio*, s'avancetent ce jour-là pour surprendre le Fort de *Murato*, * Ils étoient arrivés
» entre cette Place & *Olmetta*, vers un endroit
» nommé *la Croix*, lorsqu'un Piquet Corse les

*Suite des
opérations
guerrieres.*

D

» ayant

* Voyez la même page du Journal du mois passé,

20 ayant apperçus , donna avis de leur approche
 20 à un Corps de leur Nation campé près de *Mu-*
 20 *rato* , & prit une position assez avantageuse
 20 pour leur résister jusqu'à l'arrivée d'un secours
 20 qui ne tarda point. Alors l'action s'engagea
 20 & devint furieuse. La mort n'effraya ni l'un
 20 ni l'autre parti. Les François très-inférieurs
 20 en nombre, soutenus par leur valeur ordinaire,
 20 balancerent longtems la victoire. Leur
 20 Chef l'eût méritée : la moindre perte de son
 20 côté couta cher aux Corfes ; car les troupes
 20 Royales voyant l'impossibilité de leur résister ,
 20 firent leur retraite en bon ordre, comptant
 20 sur un renfort que devoit leur envoyer le Mar-
 20 quis de Chauvelin pour lors à *Ometta* , mais
 20 tout fut infructueux. Les Corfes , qui se fioient
 20 sur leur nombre & vouloient rendre cette vi-
 20 ctoire complete, après s'être battus avec leurs
 20 armes à feu, se colleterent avec l'ennemi &
 20 fondirent sur lui le sabre à la main , faisant
 20 usage de stiletts & de bayonnetes qu'ils avoient
 20 mis au bout de leurs bâtons. Le Marquis de
 20 Chauvelin ne put couvrir que le reste de ce
 20 Corps qui échappa à leur fureur. »

La perte des François dans cette journée est
 mise à plus de six cens hommes tant en morts
 que blessés & prisonniers, parmi lesquels est en
 morts, comme on l'a déjà marqué, le Chevalier
 de Bethisy de Mezieres & plusieurs autres Offi-
 ciers : celle des Corfes ne doit pas être beaucoup
 moindre , vû l'intrepidité qu'ont montrée les
 François dans cette rencontre.

Outre cette action, il s'en est passé une autre
 entre l'un & l'autre parti le 31 du même mois
 d'Octobre. Un piquet François de 50 hommes
 avoit été envoyé de *Furiani* vers *Oletta* pour

des Princes &c. Janvier 1769. 51

faire la patrouille & observer les mouvemens des Corfes. Deux Officiers de ceux-ci qui se trouvoient à *Olmetta* avec un Corps de leur Nation, en ayant eu avis, se mirent aussi-tôt en marche & firent tellement leurs dispositions que leurs troupes, en débouchant de différens côtés, devoient tomber en même-tems sur ce Piquet; ce qui leur réussit, les François, ainsi enveloppés, furent obligés de se rendre sans coup férir.

Depuis ces deux avantages des Corfes sur les troupes Royales, le Général Pascal Paoli ayant eu vent d'une conspiration sur l'*Isola-Rosa* (Isle Rouge) est parti pour la Province de *Balagna* afin d'y reconnoître par lui-même la nature des postes & leurs forces, afin de les mettre en état de se défendre en cas de surprise, ou de prévenir un débarquement de la part des François. Son Secrétaire, nommé *Masseffi* fut découvert dans cette tournée avoir été d'intention de le livrer à ses ennemis, par un papier tombé de sa poche dans une fête où il étoit invité par un de ses amis. Une personne de l'assemblée s'en étant apperçue, ramassa ce billet qu'elle lut, & faisie d'horreur à la lecture de ce qu'il contenoit, se crut obligée d'en faire part à Mr. Paoli, pour qu'il eût du moins à se tenir sur ses gardes. Mais le Conseil Suprême de la Nation ayant pris connoissance de ce crime, en a condamné l'Auteur à être pendu; ce qui a été exécuté: & toute la Famille de ce perfide, y compris le Chancelier de l'Etat, pere du malheureux *Masseffi*, a été condamnée en même-tems à une prison perpétuelle, pour effrayer les traitres qui pourroient se former au milieu d'une Nation si unie. Mais à peine le Général Paoli eut-il évité de succomber par la trahison de son Secrétaire, qu'il a sçu

*Trahison
découverte*

pénétrer une conspiration qui se tramoit contre la Nation entière, & qui étoit de livrer l'*Isle-Rouge* aux troupes Françoises. Voici le fait. Deux François, en apparence simples Soldats, étant arrivés dans le voisinage de l'*Isle-Rouge*, prièrent instamment les paysans du lieu de les transporter à l'autre côté de l'eau. Après bien des refus, ils obtinrent l'effet de leur demande; & dès leur arrivée à l'*Isle-Rouge*, ils s'annoncerent au détachement, s'arrêterent quelques jours dans la Place, en parcoururent les endroits comme gens qui n'ont rien à faire, pour cacher d'autant mieux leur dessein. Ils examinerent néanmoins les Fortifications, quelle pouvoit en être la défense, & combien forte devoit en être la Garnison. Ensuite ils chercherent à avoir un entretien avec le Commandant de la Forteresse, qui le leur accorda facilement, & d'abord il apprit d'eux qu'ils n'étoient ni Soldats ni déserteurs de France, mais Ingénieurs, l'un François, l'autre Génois, & tous les deux chargés de lui remettre mille louis d'or s'il vouloit faire enforte que les troupes du Roi entraissent librement dans la Forteresse. Le Commandant parut d'abord étonné de la hardiesse de leur démarche; mais enfin il se laissa persuader, consentit à ce qu'ils voulurent & promit de les satisfaire. Les deux prétendus déserteurs se retirèrent aussi-tôt, très-satisfaits de leur négociation dont ils se promettoient déjà la plus heureuse réussite. Mais quelle fut leur surprise au milieu de leur joye & au moment même qu'ils alloient sortir de la Forteresse, on peut se le figurer: ils se virent tout-à-coup arrêtés, & en même-tems le fût aussi l'infâme Commandant, par ordre du Général Paoli, qui sur l'avis de la conspiration méditée, avoit ras-

semblé

semblé au plutôt 700 hommes & les avoit conduits lui-même dans la Province de *Balagna*, d'où il expédia ses ordres pour se saisir d'eux ainsi que de plusieurs autres personnes dont la fidélité lui parut suspecte. Tous ont été remis au Conseil Suprême de la Nation, qui ne les traitera pas sûrement dans sa sentence, avec moins de rigueur qu'il a traité *Maffessi*, & sa malheureuse famille, enveloppée dans sa disgrâce.

Tout ceci s'est passé sans le moindre desordre parmi la Garnison de la Forteresse de l'*Isle-Rouge*, que *Mr. Paoli* a exhortée avec douceur à être inébranlable dans la résolution de défendre la Patrie, & il a confié le Commandement de la Place à *Mr. Bonacorsi*, Officier d'une fidélité à toute épreuve. Depuis ce tems-là on apprend que les deux Ingénieurs, ayant été interrogés, avoient fait l'aveu de leur projet & dénoncé tous leurs complices, lesquels sont détenus en lieu de sûreté, à l'exception de deux qui ont su s'échapper, & qui sont les deux freres *Fabiani*, retirés à *Calvi* sous la protection de la France. Mais un Décret d'ajournement personnel émané contre eux, les somme de se présenter à *Corte* pour y rendre compte de leur conduite, faute de quoi il sera procédé à leur charge dans toute la rigueur de la Justice, sans espoir d'aucune grâce, & tous leurs biens seront déclarés appartenir au Fisc. On a déjà conduit à *Corte* leurs femmes & leurs enfans, qui sont enfermés dans la Citadelle.

La Province de *Balagna* a été pourvüe pour toute défense, depuis la visite qu'y a faite le Général *Paoli*. Toutes les Compagnies Corfes, qui ne pouvoient subsister par elles-mêmes sont actuellement à la solde de l'Etat, & tous les

Jours il se forme des Officiers dans l'Isle qui levent des Compagnies à leurs fraix, toutes aux ordres du Général Paoli; & c'est par le moyen de ces Agens habiles que son esprit se trouve par tout; ce qui inspire à chaque particulier un courage inexprimable de sacrifier ses biens, son sang & sa vie pour maintenir la liberté générale contre les entreprises de l'ennemi, qui a journellement des escarmouches à essuyer, dans lesquelles on lui fait toujours des prisonniers, & on les traite comme sont traités ceux des Corfes conduits en France. Il ne manque d'ailleurs aucun secours au Général Paoli, les plus riches Anglois lui ouvrent leurs bourses, & jusques au Bey de *Tunis*, il a ordonné à ses Corsaires d'attaquer tous les Bâtimens Corfes portant Pavillon de France, mais de respecter le Pavillon Corfe.

Ensuite de tant d'infructueuses tentatives des troupes de France pour se mettre en possession de quelques postes avantageux pendant l'hiver, & qui leur favorisassent l'ouverture d'une campagne plus heureuse au Printems prochain; elles ont fait encore de grands mouvemens vers le 16 Novembre. La plûpart de leurs troupes de *San-Fiorenzo* & de *Calvi* s'étoient embarquées à bord de treize Bâtimens, sous le convoi de quelques-uns de leurs Vaisseaux de guerre. On avoit aussi-tôt présumé qu'elles méditoient une descente dans l'*Isle Rouge*, parce qu'on les vit mouïller dans ce parage; mais il a paru qu'elles n'en vouloient qu'à la petite Isle de *Pietra*, qui n'en est pas éloignée. Elles y avoient fait leur descente & bordé le rivage d'un Corps considérable, dans le dessein de surprendre la Garnison de cet endroit, & de s'em-

parer

parer de ce poste. Tout y devoit annoncer leur succès, puisqu'il n'étoit gardé que par 250 Corfès. Leur attaque fut vive & une des plus surprenantes; mais la résistance des assiégés tint du prodige; de sorte qu'après un feu violent & soutenu de part & d'autre, les troupes Royales ont dû renoncer à cette entreprise, & rentrer dans leurs Vaisseaux, après une perte assez grande, puisque l'on a vû un grand nombre de leurs cadavres poussés & repoussés par les flots de la mer sur le rivage: on la met à plus de 600 hommes tués & blessés. Entre les troupes qui étoient sur cette Escadre, le Régiment Royal Italien a le plus souffert.

Cette expédition manquée avec d'autres précédemment entreprises contre l'Isle Rouge par les François, paroît avoir sauvé cette Province, qui seroit tombée infailliblement entre leurs mains au Printems prochain. Ils avoient senti la nécessité de la prendre, & les Corfès celle de la rendre imprenable du moment qu'ils commencerent à secouer la domination des Genoïs. Les Citoyens n'avoient cessé depuis ce tems d'augmenter cet endroit, ci-devant défert & qui n'étoit défendu que par une tour élevée sur le bord de la Mer. L'intérêt de la Patrie les y rassembla; ils en firent le dépôt général de leurs provisions tant de bouche que de guerre, & ils pensèrent alors sérieusement à le fortifier. Ils eurent bientôt formé du côté de la terre ferme des ramparts en terre couverts de gazon, mais d'une résistance suffisante; &, du côté de la mer, élevé quelques Batteries nommées redoutes, construites selon tous les principes des fortifications. Entre les redoutes qui défendent l'entrée de cet endroit, qu'on

ne peut encore honorer que du nom de Bourg, il y en a deux principales, placées sur deux élévations naturelles en terre, qui n'en sont éloignées que d'une portée de fusil, & qui ont l'apparence de deux petites Isles. Ces Isles ne sont séparées l'une de l'autre que par un Canal fort étroit, & elles ont communication entre-elles par un Pont. La première redoute qui s'enfonce dans le Plat-Pays, longe la mer des deux côtés. La seconde, qui a plus d'élévation, s'avance un peu vers la mer, & est flanquée d'une tour qui est elle-même garnie de palissades, le tout travaillé selon les règles de l'art. C'est vers cet endroit, au moment que l'on s'y attendoit le moins, que les François ont dirigé leurs dernières opérations, malgré la rigueur de la saison. Leur expérience dans l'art des attaques leur avoit fait regarder cette entreprise un presque rien. Cependant, comme nous venons de le marquer, elle leur a manquée.

S'étant résolus après cet échec de prendre leurs quartiers d'hiver, & étant retournés aux endroits d'où ils s'étoient transportés vers la petite Isle de *Pietra*, ils ordonnerent à tous les habitans du *Cap-Corse*, de porter leurs armes chez le Baillif de leurs Pieves respectives. Quant à ces quartiers d'hiver, ils avoient chargé deux Religieux de *Rogliano*, savoir, les Peres *Caraccioli* & *Morozzani*, d'une négociation auprès du Général *Paoli*; mais cette négociation n'a pas eu le succès désiré: *Paoli* a répondu aux deux Religieux, *que puisqu'il n'avoit pas appelé les François dans son Isle, ni aucune autre Nation, il n'étoit pas tenu à leur procurer des quartiers d'hiver, & qu'il leur laissoit la liberté*

da

de se conformer aux circonstances ; mais que s'ils vouloient entrer en accommodement, ils devoient d'abord abandonner les postes qu'ils avoient pris à leur arrivée dans l'Isle, se borner aux Places qu'ils occupoient ci-devant, & que pour lors il se prêteroit à leurs demandes. Ainsi les troupes Françoises prennent leurs quartiers d'hiver où ils peuyent le mieux, mais resserrés. Une partie de leurs principaux Officiers est retournée en France, ou l'on compte que le Marquis de Chauvelin les suivra dans peu. Les Corfès prennent aussi les leurs, en se tenant néanmoins partout sur le qui-vive, & en comblant d'éloges leur Chef Paoli, à qui les François même ne refusent point les leurs, pour les traits de grandeur d'ame & de générosité qu'ils remarquent en sa parsonne. En dernier lieu treize de leurs Officiers avoient été enlevés par un détachement Corse, lorsqu'ils se promenoient ; mais ayant demandé à parler au Général Paoli, & lui ayant représenté *que leur enlèvement étoit l'effet d'un pur malheur, qu'ils n'avoient pu prévoir,* ce Général leur répondit *qu'il ne vouloit point triompher du malheur d'autrui,* & les a fait reconduire jusques dans leur Camp, sous une bonne escorte, afin qu'ils ne fussent point exposés à une semblable surprise.

Un autre trait où regne une noblesse, une fermeté & une pathétique, qui forcent à estimer Palcal Paoli, vient d'une Lettre que ce Dictateur des Corfès a écrite au Sieur Restaulzi, Corse, ci-devant son Secrétaire, & qui est maintenant Secrétaire du Marquis d'Arcambal, Officier au service du Roi de France dans son Armée en Corse. En voici le contenu.

Je

Je reconnois assez le zèle de Mr. d'Arcambal pour que les affaires présentes ayent une issue convenable au respect dû au Roi de France & au bien de la Nation. Je ne fais aucun doute que la France ne puisse envoyer autant de troupes qu'il en faut pour détruire ce malheureux pays ; cependant les François, ou qui que ce soit, ayant des sentimens & de l'honneur, ne peuvent blâmer notre résistance. S. M. nous fait sommer de nous soumettre en vertu d'un Traité conclu entre Elle & la République de Genes. Je vous laisse à juger du tort qu'Elle se fait avec une pareille sommation, après un Traité de quatre ans avec cette Nation, pendant lesquels elle l'a regardée comme libre & indépendante, & l'a assurée qu'elle travailloit à la rendre tranquille & heureuse. J'ai demandé que l'on me communiquât ce Traité : on élude de le faire, sans doute parce que les conditions en sont aussi onéreuses qu'injurieuses pour nous. On répond sourdement que si nous nous soumettons, S. M. n'aura aucun égard aux conditions du Traité qu'elle a fait avec la République. Je ne veux pas penser aussi mal de la bonne foi d'un Souverain, & je ne veux pas m'aveugler au point de croire que de telles insinuations & espérances puissent être la suite des volontés du Roi, lorsque le 29 du mois de Mai dernier, j'ai reçu des assurances de son Ministre, que les troupes qu'il faisoit passer dans l'Isle, ne nous causeroient jamais aucun dommage. Si Mr. le Marquis de Chauvelin, qui commande à présent ces troupes, est dans l'intention de nous soumettre par la force, n'aurois-je pas dû en être prévenu, afin de traiter de nouveau un arrangement relatif au Traité fait avec la République de Genes ?

Quelqu'un nous a fait entendre que la Nation n'aura jamais un éclaircissement sur ce point, tant que je resterai à la tête des affaires, Mr. de Choiseul étant irrité contre moi de ce que je ne lui ai pas donné assez de marques de ma soumission à ses volontés. Qui est-ce qui ose abuser du nom du Ministre ? Si je savois par une voie plus sûre que ce mécontentement ait lieu, je serois dans le cas de faire voir à la Nation que je n'y ai donné aucun sujet ; mais je ne doute pas que cette insinuation ne soit

soit un artifice & un vil dessein dont je ne dois pas m'embarasser. J'ai demandé une suspension d'armes pour tenir tranquillement la consulte & pour y rassembler tous les Représentans de la Nation. J'ai observé qu'il convenoit de retirer les troupes. Mr. Sébastien Botafuoco m'a répondu qu'il ne pouvoit me mander rien de précis sur la suspension d'armes ; mais qu'on ne vouloit pas convenir de retirer les troupes. Je n'entendois pas cependant qu'elles abandonnassent la communication de Bastie & de St. Florent. Il auroit été convenu que les choses resteroient à cet égard sur le pied que l'on m'auroit demandé.

Pour conclusion, je voudrois que vous assurassiez Mr. le Marquis d'Arcambal, que pour cette fois les François font une guerre, faite de s'entendre, très-dispendieuse, contre leurs intérêts & contre une Nation la plus respectueusement attachée à S. M. Très-Chrétienne. On se plaint que je sollicite les autres Puissances de prendre part aux affaires de ce Royaume ; qui pourroit m'en faire un crime ? Si j'étois maître du tonnerre, je m'en servirois pour défendre la liberté de ma Patrie & foudroyer ceux qui veulent l'affervir ; mais je n'en persiste pas moins dans le dessein de la disposer & de la mettre sous la juste protection de S. M. Très-Chrétienne. On en verroit de grandes preuves si l'on vouloit me traiter avec moins de rigueur. Soyez content ; je me ressouviens encore de l'attention & du zèle avec lequel vous avez servi la Patrie & m'avez été attaché personnellement pendant huit ou dix ans. Je vous salue & suis votre ami.

Par cette Lettre nous finirons l'article de *Corse*, dont les affaires piquent la curiosité du Public. On avoit dit que la République de *Genes* se chargeroit des fraix de la conquête de l'Isle de *Corse* par les François. Comme ces fraix augmentent & paroissent devoir encore continuer long-tems, on prétend que le parti contraire dans le Sénat à cette transaction, s'étant opposé au paiement des avances promises à la *France* pour cette expédition, il y a eu à cette occasion
de

de grands débats entre les Membres qui composent cette assemblée.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LA réputation que le Général Paoli s'est acquise, fait que l'on s'occupe de lui dans ce Royaume, presque autant qu'on s'occupoit du Roi de Prusse dans la dernière guerre. Mais on en a dit assez dans l'article précédent : il est ici à rapporter ce qui se présente d'intéressant du dedans de cette Monarchie, laissant les affaires de *Corse* sur le tapis du Ministère où elles ne sont pas peu agitées. Ce qui est d'ailleurs agité dans les Parlemens en ces tems de disette des grains, doit trouver place dans ce Journal à la suite de ce qui en a été déjà rapporté dans nos précédens.

La rentrée du Parlement de *Paris* s'est faite le 12 Novemb. ; &, avant la Messe rouge, ayant été procédé à la réception de Mr. d'Aligre en qualité de Premier Président, il fut enregistré un Edit qui réunit la Commission de Garde des Sceaux à la charge de Chancelier, & il fut fait lecture de Lettres Patentes par lesquelles le Roi déclare « Que, sur le compte qu'il s'est fait rendre de ce qui avoit rapport à la cherté des bleds, il avoit été informé qu'il se répandoit beaucoup de propos tendans à faire croire qu'il existoit un Monopole à ce sujet, & qu'il avoit d'abord regardé ces bruits comme sans fondement, d'autant que,

malgré

des Princes &c. Janvier 1760. 61

malgré les ordres qu'il avoit donnés pour faire les exactes perquisitions, il ne lui étoit parvenu aucunes indications de faits de Monopole; qu'é tant néanmoins essentiel de tout examiner dans une affaire de cette nature, il jugeoit à propos d'en confier l'examen à son Parlement, qu'en même-tems il croyoit important de faire punir les auteurs des propos ou écrits qui occasionnent une fermentation dans les esprits en persuadant qu'il existoit un Monopole: en conséquence le Roi ordonne qu'à la Requête de son Procureur - Général, il soit procédé suivant la rigueur des Ordonnances, & que le procès soit aussi instruit de ceux qui, par des propos ou écrits, font croire que la cherté des bleds provient d'un Monopole: & attendu l'importance de cette procédure, Sa Majesté la remet à son Parlement seul, & défend à tous autres Juges de faire aucune information, de prononcer aucun décret, même de rendre aucun jugement de Police qui pût intercepter la circulation des bleds dans tout le Royaume. »

Après une longue délibération, le Parlement renvoya ces Lettres Patentes à l'examen de Commissaires pour rendre compte de leur travail le 18 Novembre, à l'assemblée indiquée extraordinairement pour cet objet; & le résultat en a été qu'au lieu de procéder à l'enregistrement des Lettres Patentes du Roi, il seroit fait des représentations qui s'écarteront peu de l'esprit des dernières remontrances du Parlement de *Rouen* en vocations. *

Le

* Ces remontrances très-longues sont du 29 Octobre, & ne diffèrent gueres du contenu de la Lettre au Roi du 15 du même mois, que nous avons rapportée le mois dernier.

Le 23, lors de l'ouverture des Mercatiales, Mr. le premier Président rendit compte aux Chambres assemblées qu'il avoit été la veille à *Versailles* avec les Présidens d'Ormesson & Bochart; qu'il avoit fait au Roi les représentations arrêtées le 18, & il lut la réponse de Sa Majesté portant « qu'elle n'avoit ordonné l'ex-
 » portation des grains que d'après la demande
 » de tous ses Sujets; que son intention étoit
 » de la maintenir; que vû cette liberté de
 » commerce des bleds, elle ne croyoit pas
 » qu'il pût y avoir de Monopole à ce sujet,
 » d'autant que, sur les plaintes de ses Cours,
 » elle avoit elle-même vérifié qu'elles n'a-
 » voient aucun fondement; que c'est ce qui l'a-
 » voit engagée à donner ses Lettres Patentes
 » du 10 de ce mois; mais que puisque son
 » Parlement y voyoit des difficultés, elle vou-
 » loit bien les retirer. »

Après cette lecture les Gens du Roi entre-
 rent avec une Lettre de cachet pour les retirer.
 L'assemblée dura jusqu'à minuit; & le 25 le
 Parlement ayant délibéré sur le récit de ce qui
 s'étoit passé à la Chambre des Vacations con-
 cernant les bleds, termina ainsi son assemblée.

La Cour considérant que, comme la cherté du pain
 intéresse généralement tous les citoyens, elle a cru
 devoir, pour y chercher des remèdes dans les tems
 où elle devenoit excessive, réunir les lumières & re-
 cueillir les avis de toutes les Compagnies & des di-
 vers Ordres des citoyens.

Que cette considération si juste & si sage a été le
 principe des Assemblées de la Police générale, tenues
 le plus souvent en la Chambre de St. Louis, nota-
 ment les 13 Décembre 1630, Avril 1662 & 20 No-
 vembre 1692.

Que jamais nos Rois n'ont désapprouvé des Assem-
 blées

blées dont l'objet étoit si légitime.

Qu'elles ont contribué à calmer les inquiétudes du Peuple, en lui faisant espérer du soulagement, des mesures qui y seroient prises.

Que de cet effet il en a résulté qu'on a dévoilé les manœuvres qui, sans diserte véritable, causoient une excessive cherté, & que, s'étant assuré du principe réel des malheurs publics, on y a apporté les remèdes convenables, qui ont été suivis des plus grands succès avec une promptitude surprenante.

Considérant que l'extrémité du besoin & de la misère, à laquelle la partie la plus nombreuse des Sujets du Roi se trouve réduite, exige qu'on mette en usage les moyens les plus efficaces pour venir à leur secours.

Que le zèle de la Cour, pour le service du Roi & le soin qu'elle doit prendre d'assurer la tranquillité publique, lui prescrivant de ne rien négliger de ce que l'expérience a fait connoître être utile dans les fâcheuses situations & de ne pas différer à y pourvoir, a arrêté, que conformément à ce qui a été pratiqué dans les occasions du même genre, il sera tenu, lundi prochain, en la Grand-Chambre, celle de St. Louis se réparant, une Assemblée de la Police générale, en la forme observée le 20 Novembre 1692. La Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Prévôt des Marchands &c. seront avertis & invités d'envoyer leurs Dèputés à l'assemblée indiquée, afin d'y aviser au parti qu'il convient de prendre, sous le bon plaisir du Roi, relativement à la cherté des grains & du pain.

De cet arrêté du Parlement de *Paris* passant à celui de l'Assemblée générale de Police de la même Ville, fait le 28 du même mois de Novembre, aussi à l'occasion de la cherté des grains; il porte ce que voici.

Arrêté qu'il sera fait au Roi de très-humbles & de très-respectueux remerciemens des secours qu'il a eu la bonté de procurer à la Ville de Paris, pour la subsistance de ses habitans, & de le supplier de les vouloir bien continuer.

Arrêté en outre que la Cour sera très-humblement suppliée de faire au Roi de très-humbles & très-respectueux

respectueuses Représentations, à l'effet d'obtenir de la sagesse du Roi & de son amour perpétuel pour ses Sujets, une Déclaration qui (en modifiant la Déclaration de 1763 & l'Edit de 1764 & en renouvelant les dispositions des anciennes Ordonnances qui, pendant si longtems, ont assuré à tous les Citoyens une subsistance proportionnée à leurs besoins & à leurs facultés, & à l'Etat une heureuse tranquillité) ordonne.

I°. Qu'à l'avenir tous ceux qui voudront faire le trafic de grains, en acheter & en revendre, seront tenus de déclarer aux Greffes des Jurisdictions ordinaires des lieux où ils exercent leurs commerce, leurs noms, demeures & domiciles, les noms & domiciles de leurs associés & les lieux où ils tiennent leurs magasins; ainsi que les lieux où ils font transporter les bleds qu'ils enlèvent, lesquelles Déclarations seront reçues sans frais.

II. Que les achats & ventes des grains par les Traiquans se feront dans les Marchés publics, & que les Officiers de Police seront autorisés, en cas de nécessité, à obliger ceux qui tiennent des magasins dans leur territoire, à faire apporter une quantité suffisante de grains aux Marchés, le tout sous les peines portées par les Ordonnances.

III°. Que les Marchés seront ouverts, pour la vente, suivant les heures réglées par les Ordonnances; en conséquence qu'il y aura un premier tems pour les Bourgeois & Habitans, un second pour les Boulangers exclusivement aux Marchands, & un troisième & dernier pour les Commerçans de grains.

IV. Que l'exportation des grains & farine sera suspendue jusqu'à ce que l'on soit plus précisément assuré qu'il y a dans le Royaume plus de grains qu'il n'en faut pour assurer, plus d'une année, la subsistance de ses Habitans, & à quel taux l'exportation peut en être permise, sans danger; & en conséquence, que provisoirement toute traite étrangère sera interdite pendant une année.

Cette assemblée générale de la Police étoit composée des Députés de chaque Chambre du Parlement avec les Présidens à Mortier, des Cens du Roi, des Députés de toutes les Cours

& Communautés des Corps notables, des Procureurs Religieux de tous les Couvents &c.

Le 11 Décembre le Roi a donné sa réponse au Parlement, faite en conséquence de l'Arrêté de l'Assemblée générale de la Police, dont une Ordonnance a condamné plusieurs Boulangers à des amendes, pour s'être dispensés d'apporter du pain aux Marchés pendant quelque tems que le bled commençoit à se vendre moins cher.

Le Parlement ayant délibéré sur l'Arrêté de cette Assemblée, il a été décidé de s'y conformer presque entièrement. En conséquence l'on a arrêté des représentations pour obtenir une nouvelle Déclaration sur le commerce des grains, & les Gens du Roi ont été chargés de demander à Sa Majesté quand il lui plairoit de les recevoir.

Ainsi la cherté des grains a beaucoup occupé le Parlement de *Paris* pendant tout le mois de Novembre. Celui de *Rennes*, après avoir mis cinq ou six fois en délibération, dans les mois d'Avril & de Mai derniers, de supplier le Roi de rendre aux vœux de la Nation les anciens Magistrats, destitués de leurs fonctions & quelques-uns relegués, ainsi qu'on l'a marqué en tems, résolut enfin d'écrire à Sa Maj. le 11 Mai. Une quinzaine de Membres, qui s'y étoient toujours opposés, s'assemblerent à l'Evêché, & y dressèrent un Mémoire, à la vûe duquel le Ministre renvoya la Lettre du Parlement toute cachetée, en lui marquant que le Roi n'avoit pas voulu la recevoir, & que Sa Majesté étoit mécontente de cette démarche. Mais comme la chose publique en souffre trop, il fut de nouveau proposé le 13 de Novembre de renouveler les instances pour le rappel de

tous les Membres de l'ancien Parlement. En conséquence le Parlement actuel a dressé le 16 des représentations, qu'il a prié, par des Lettres écrites à Mr. le Chancelier & au Comte de Saint-Florentin, de les présenter & de les faire agréer à Sa Majesté. Ces représentations, qu'on voit imprimées, sont trop longues pour être insérées dans ce Journal. Peut-être en fera-t-on usage un autre mois.

Tempête.

On a essuyé pendant quatre jours à *Bayonne* une tempête qui a duré depuis le 20 Novembre jusqu'au 25. La rivière de l'*Adour* & la *Nive* se sont débordées & ont inondé les plaines : la crüe des eaux a endommagé les ouvrages faits à la Barre & a fait écrouler les maisons du *Boucaut*. Les eaux de la mer sont entrées dans la Ville de *Saint-Jean-de-Luz* & y ont détruit plusieurs maisons. Un Navire Marchand sorti du Port de *Bayonne*, a échoué sur un banc de sable à la côte d'*Anglet* : on l'a déchargé aussi-tôt & on en a coupé la mâture dans le dessein de le relever en tems calme, mais la marée du 23 au 24 l'a heureusement introduit dans le Port, dont l'entrée est très-difficile. Un autre Navire, parti de *Bordeaux* le 10 pour l'Amérique & commandé par le Capitaine Minvielle, fit naufrage le 24 sur la côte de *Fontarabie* où il avoit mouillé ; un violent coup de mer l'ouvrit & presque tout l'Equipage & les Passagers eurent le malheur de périr, avec l'infortuné Capitaine Minvielle qui, se sauvant à la nage, étoit prêt à gagner terre lorsque la chaloupe passa sur lui & le fit enfoncer.

Inoculation.

Le Roi ayant ordonné que tous les Eleves de son Ecole Militaire, qui n'avoient pas eu la petite verole, fussent inoculés sous la direction du
Sieur

des Princes &c. Janvier 1769. 67

Sieur Gatti, son Medecin Consultant, soixante-quatre de ceux qui sont actuellement à l'Hôtel de cette Ecole ont, en conséquence, subi successivement cette opération depuis le milieu du mois de Septembre jusqu'à la fin de Novembre, dans une maison de *Vaugirard* qu'on avoit destinée pour cet effet. Ces Inoculations ont eu le plus grand succès : aucun des inoculés n'a été assez malade pour être obligé de garder ni le lit ni même la maison un seul moment de plus que dans l'état de santé, & il n'est pas arrivé le moindre accident ni pendant ni après le cours de l'inoculation, quoiqu'il y en eut plusieurs d'une santé foible & délicate. Un grand nombre de Médecins & de Chirurgiens ont suivi le cours de ces inoculations, & ont été témoins de la sûreté & de la simplicité de la méthode que le Sieur Gatti a suivie, & qui a été conforme à celle qu'il a publiée il y a déjà quelques années dans ses écrits.

Quoiqu'il en soit de cette pratique de l'inoculation, qui gagne à présent dans tous les Etats de l'Europe, on observe cependant qu'en *Angleterre* où elle a commencée il ne meure pas moins depuis lors d'enfans, de jeunes personnes, & de gens plus avancés en âge qu'avant l'inoculation; qu'au contraire le nombre des morts de tout âge surpassé annuellement celui des années où l'on ne connoissoit point l'inoculation. Que l'on consulte les registres des morts on s'en convaincra; on le voit d'ailleurs dans les listes qui en paroissent à la fin de chaque année dans les nouvelles publiques, & l'on n'y voit pas que les naissances soient plus nombreuses à présent en *Angleterre*, qu'elles étoient avant la pratique de l'inoculation.

ulation. A le prendre de-là, il s'enfuivra donc que la population n'en sera pas mieux soutenue en France qu'en Angleterre.

*Suite du
Journal du
voyage du
Roi de Dan-
emarck.*

Ce Prince, qui a fait en France son voyage, a reçu tous les honneurs & les respects dûs à la Majesté ; il les continué à présent en Allemagne, mais sans beaucoup s'arrêter dans aucune Ville, afin de se retrouver dans ses Etats avant le 15 du présent mois de Janvier. Voici, à la suite de ce qui a été marqué de son séjour à la Cour & aux Maisons de Princes & de Seigneurs, ce qui est encore à en rapporter. Incommodé d'un gros rhume qui lui a fait garder la chambre pendant six jours à Paris, tout le monde avoit des inquiétudes que cette incommodité n'eût des suites, & c'est ce qui se prouve bien par le couplet suivant, qui fut adressé à S. M. dans une fête que lui a donnée la Duchesse de Villeroi.

*Un Roi qu'on aime & qu'on revere
A des sujets en tous climats :
Il a beau parcourir la terre,
Il est toujours dans ses Etats.*

Le 22 de Novembre le Maréchal Prince de Soubise lui donna un souper suivi d'un bal auquel se trouverent les Princes du Sang. Le 24 le Duc d'Orléans lui donna aussi dans son Palais une fête magnifique, à laquelle il avoit fait inviter la principale Noblesse des deux sexes. Le souper fut servi à douze tables. Celle de S. M. Danvoise, à laquelle étoient le Duc d'Orléans qui en faisoit les honneurs, Mademoiselle & le Prince de Condé, étoit de 90 couverts. La seconde table étoit de 99 couverts, & le Duc de Chartres en faisoit les honneurs. Les douze tables, qui formoient en tout 672 couverts, furent toutes servies

des Princes &c. Janvier 1760. 69

vies en même-tems avec beaucoup d'ordre & de célérité. Le souper fut précédé d'un jeu & suivi d'un bal paré, où le Roi de Dannemarc resta une partie de la nuit. Le 28 s'étant rendu à *Chantilly* vers les six heures du soir, en habit uniforme de *Chantilly*, ainsi que les Seigneurs de sa suite, le Prince de Condé, accompagné d'environ 200 personnes de l'un & de l'autre sexe, le reçut à la descente du carrosse & le conduisit à la Salle des Spectacles, où les Comédiens ordinaires du Roi représentèrent *le Philosophe sans le savoir*, qui fut suivi de l'Acte de *Zelindor*, exécuté par l'Académie Royale de Musique. Ensuite S. M. Dan. retourna au Château; le souper fut servi à plusieurs tables avec cet ordre & cette magnificence que l'on connoit au Prince de Condé. Le 29 Elle prit le divertissement de la chasse du cerf en habit uniforme du Prince de Condé. Le 30, fêtes suivies, spectacles, bal &c. Le Prince de Condé, en sa qualité de Grand-Maitre de France, a fait servir toutes les tables par les Officiers de la Bouche du Roi.

Le Roi de Dannemarc ayant désiré d'assister à une séance de chacune des Académies Littéraires, se rendit le 3 Décembre à trois heures & demie apres midi, à l'Académie Française, où il fut reçu à la porte d'entrée par l'Académie ayant le Directeur à sa tête. S. M. Danoise étant entrée dans la Salle d'assemblée, l'Abbé Batteux, Directeur, lui présenta tous les Académiciens; après-quoi ce Prince s'étant assis dans le fauteuil & à la place du Directeur, fut harangué par l'Abbé Batteux au nom de l'Académie. Le Duc de Nivernois lut ensuite trois Fables de sa composition, & l'Abbé de Voisenon récita une

Piece de Vers adressée à S. M. Danoise, que
voici transcrite.

Autrefois lorsqu'un Roi sortoit de ses Etats,
C'étoit pour annoncer les horreurs, les combats;
Le deuil enveloppoit la terre;
Sur son passage il répandoit l'effroi,
Et les plaisirs, fuyant l'appareil de la guerre,
S'écrioient en tremblant, *cachons-nous, c'est un Roi!*
De la gloire & du tems connoissant mieux l'emploi,
Un jeune Souverain, Conquérant pacifique,
Excite en voyageant l'allegresse publique;
Les plaisirs renaissant se rangent sous sa loi,
Ils caressent ses pas, ils s'y pressent, s'y placent,
La justice & la paix s'embrassent,
Et disent de concert, *montrons-nous, c'est un Roi!*
Il élève son rang par le désir de plaire;
Les arts, dès qu'il paroît, ouvrent leur sanctuaire,
Au suprême pouvoir lorsqu'on est parvenu,
On néglige souvent de savoir qui nous sommes;
Un Roi qui cherche à connoître les hommes,
Est digne d'en être connu.
S'il daigne tempérer l'éclat de sa Couronne,
Il semble en augmenter les droits.
On attire les cœurs quand rien ne les étonne:
La douceur d'être aimé pour leur propre personne
Est le premier besoin qui presse les bons Rois;
La bienfaisance alors fait deviner le Maître,
Et l'exemple en est sous nos yeux.
C'est un astre naissant qui commence à paroître,
Et qui donne aux moyens de rendre un peuple heureux
L'âge, où l'on ne connoit que le plaisir de l'être.
Quand *Fénélon* offroit à nos regards
Minerve conduisant, inspirant *Télémaque*,
Lui faisant observer les mœurs, les loix, les arts,
En tires son profit pour le bonheur d'*Ithaque*,
D'un regne sage & doux se proposer un plan,
Aimer l'agriculture & la Philosophie,
On croyoit ce livre un Roman,
Et c'étoit une Prophetie.
Vous nous faites jouir de la réalité,
SIRE, vous vous placez au Temple de Mémoire;
Mais quand votre présence assure notre gloire,
Nos

Nos rayons s'étendront sur *Votre Majesté.*

Les Lettres ont le privilège

De faire avec la Royauté

Commerce d'Immortalité,

Et vous flattez ce Roi qui les protège;

Comme lui vous aimez la paix,

Comme lui d'un cœur tendre employant le langage,

Pour vos enfans vous comptez vos sujets.

Vous imitez ce Prince auguste & sage

Qui croit que des exploits sont moins que des bienfaits

Et que le sentiment est le plus doux hommage.

Charmer un peuple est mieux que de l'avoir soumis:

Tous vos triomphes sont des fêtes.

Vous emportez nos cœurs, vous les avez conquis,

Nous ne vous prions pas de rendre vos conquêtes.

Mr. de Marmontel termina ensuite la Séance par la lecture d'un morceau détaché d'un Ouvrage auquel il travaille. Le Directeur montra ensuite au Roi de Dannemarc les portraits des plus celebres Académiciens morts, parmi lesquels se trouve celui de la Reine Christine de Suede, qui le donna à l'Academie lorsqu'elle y vint en 1658. L'Abbé Batteux demanda à S. M. Danoise son portrait au nom de la Compagnie, & elle eut la bonté de le promettre. Le Roi de Dannemarc passa ensuite à l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres, puis à celle des Sciences où la reception lui a été égale à celle de l'Academie Française; & il y fut lû des Pieces après les complimens faits.

Le 6 Sa Majesté Danoise fut voir la Machine de *Marly*, vint de-là dîner à *Versailles*, d'où Elle retourna à *Paris* après avoir pris congé du Roi, de la Famille Royale, & soupé avec le Roi. Ce Prince a fait présent au Duc de Duras de son Portrait enrichi de diamans, que l'on évaluë à plus de deux cens mille livres: il a fait présent de boëtes d'or émaillées & d'au-

tres bijoux aux Directeurs des Manufactures qu'il avoit été voir, aux Auteurs qui lui ont adressé des Vers ou qui lui ont dédié des Livres, aux Artistes renommés qui lui ont présenté leurs œuvres, & aux Acteurs & Actrices célèbres dans les différens genres: Il a envoyé mille écus à chaque Spectacle, quoique le Roi eut fait payer ses loges: En un mot, sa magnificence royale s'est montrée de toutes parts. Le 8, jour de son départ de *Paris*, un grand concours de peuple a entouré son Hôtel pour lui souhaiter un heureux voyage, aux acclamations de *Vive le Roi de Dannemarc!* Il s'est fait voir plusieurs fois en saluant tout le monde avec la plus grande bonté. Les Poissardes, qui lui avoient présenté leurs hommages à son arrivée, ont été faite leurs *éloquens* adieux; l'une des plus jolies, en lui offrant un bouquet & lui ayant demandé la grâce singulière de l'embrasser, il a bien voulu lui prêter sa joue: il leur a donné douze loüis, & il en a fait distribuer autant aux pauvres en partant.

Sa Majesté Danoise a été souper & coucher le 9 chez Mr. l'Archevêque de Cambrai dans son Prieuré de *Reuil* en *Brie*; elle a couché le 10 à *Châlons*, le 11 à *Verdun*, où Mr. le Maréchal d'Armentiers, qui commande en chef dans les Trois Evêchés, avoit envoyé Mr. de *Vaux*, Lieutenant-Général, pour la recevoir; & le 12 elle arriva à *Metz*.

Dans cette journée du 12 Décembre le Roi de *Dannemarc* a vû l'Ecole d'Artillerie & l'exécution d'un Pont de vingt Batteaux jetté & replié sans le rompre. Il a été le même jour à la Comédie, & a trouvé en entrant chez Mr. le Maréchal une très-beille illumination & grand souper

Fêtes militaires à Metz pour S. M. Danoise.

souper suivi d'un Bal masqué.

Le 13 on exécuta devant Sa Majesté Danoise une grande manœuvre, composée de Cavalerie & d'Infanterie avec son canon, des détachemens que Mr. le Maréchal avoit rassemblés à Metz des différentes Garnisons de son Commandement, aux ordres du Marquis de Conflans, Maréchal de Camp. Sa Majesté en ayant paru très-contente ainsi que de la beauté des troupes, Elle est revenue diner chez Mr. le Maréchal, a été à la Comédie, & après le souper Elle s'est renduë au Bal masqué à la Salle de la Comédie.

Le 14 le Roi de Dannemarc s'est promené dans la Ville, a vû les Etablissèmens militaires, ceux de l'Artillerie, les Fortifications, s'est rendu ensuite à la tranchée que l'on avoit ouverte sur la capitale de la demie Lune de l'ouvrage à corne de la Citadelle, & a vû sauter cinq mines différentes, dont quelques-unes sur les mêmes points. Ce jour, après avoir diné chez Mr. le Maréchal, Sa Maj. est partie de Metz, & est arrivée le même jour à Nancy.

Partant le 15 de cette Capitale de la Lorraine & passant à Lunéville vers les deux heures de l'après-midi, Elle s'arrêta un moment sur la terrasse du Château pour voir défilèr le Corps de la Gendarmerie. Pendant ce tems le Sieur Cyflé, qui étoit Sculpteur ordinaire du feu Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, a eu l'honneur de lui offrir le Groupe de Henri IV & de Sully, représenté dans le moment que le Roi dit à ce dernier: *Relevez-vous, mais relevez-vous donc Rosny, ils vont croire que je vous pardonne.*

Le Sieur Cyfflé a accompagné son Groupe des quatre Vers que voici :

*Cette belle action le nomme ;
Mais sans cet héroïque trait
Votre cœur le reconnoît ;*

Un grand homme aisément reconnoit un grand homme.

Sa Majesté a accueilli très-favorablement le Sr. Cyfflé, & lui a dit : *Je suis bien fâché de ne pouvoir ici vous témoigner ma sensibilité ; mais dès que je serai à Coppenhague je vous donnerai de mes nouvelles , & je vous prie de m'y faire passer incessamment ce Morceau.*

C'est le Sr. Cyfflé qui a modelé & fondu la Statuë pédestre de Louis XV, érigée sur la Place Royale de Nancy. Il vient d'établir à Lunéville une Manufacture de terre de Lorraine de toute blancheur, avec laquelle il forme des ouvrages de toutes especes, & notamment des figures historiques, caractérisées & modelées d'après nature.

PONT-A-MOUSSON. L'Université fondée en cette Ville par le Duc Charles III de Lorraine en 1572, vient d'être transférée en la Ville de Nancy, Capitale de la Lorraine, en vertu de Lettres Patentes données à Compiègne le 3 Août 1768 par Sa Majesté le Roi Très-Chrétien.

Cette Université, qui a toujours jouï des Privilèges les plus étendus, confirmés de nouveau par lesdites Lettres Patentes, a commencé de faire ses fonctions en la même Ville de Nancy le 11 de Novembre : elle s'en acquittera, comme elle l'a fait depuis son premier établissement, avec le plus grand zèle & à la satisfaction du Public.

des Princes &c. Janvier 1769. 75

La Translation de ce Corps célèbre, désirée depuis long-tems par les Citoyens de la Ville de *Nancy*, donnera un nouveau lustre à l'Université qui, étant placée dans une des plus belles Villes de l'Europe, deviendra plus florissante par le concours des Etrangers qui viendront s'instruire de la science des Loix, dans une Faculté de Droit dont tous les Membres qui la composent remplissent si bien leurs fonctions; pour apprendre à appliquer ces mêmes Loix dans une Cour Souveraine, une Chambre des Comptes, & différents autres Tribunaux, tous augustes, à l'exemple des Avocats qui s'y distinguent tant par leur habileté que par leur desintéressement; pour apprendre enfin à parler François avec toute la pureté de la Langue.

Les Etrangers auront aussi l'agrément des Sociétés & l'amusement des Spectacles.

A N G L E T E R R E.

PAR de sages dispositions du Parlement de ce Royaume, pour défendre l'exportation de routes sortes de grains & encourager l'importation des bleds & des provisions salées d'*Irlande* & de l'*Amérique*, les vivres de toute espèce sont actuellement à un prix très-modique à *Londres* & dans les Provinces, où le peuple a beaucoup souffert de leur cherté affreuse, causée par l'avidité excessive de quelques particuliers qui, pour faire une fortune plus rapide, ne se faisoient aucun scrupule de profiter des calamités publiques sous l'ombre d'un commerce licite. Le Bill pour cette défense d'exportation a reçu le 25 Novembre le consentement royal. En s'occupant d'ailleurs des affaires ordinaires

dinaires du dedans & de toutes sortes de Bills dans cette séance, le Parlement n'en continuë pas moins à jeter ses regards sur les affaires en trouble du Royaume de *Pologne*, & sur celles de la *Corse*, où des secours passent en argent & en munitions de guerre & de bouche au Général Paoli, que des personnes riches & des Sociétés entieres se font un vrai plaisir de lui envoyer sans cesse & sans bruit. Si le Gouvernement a de l'influence sur ces envois, le vulgaire n'en demande ni la cause, ni même d'en avoir connoissance. Quoiqu'il en soit, le Comte du Châtelet-Lomont, Ambassadeur de France, a expédié depuis peu deux Couriers à *Versailles*, pour y faire savoir qu'il n'a pas lieu d'être fort satisfait d'une démarche de la Chambre des Communes, qui a vivement censuré la maniere d'agir de sa Cour à l'égard des Corfes. Au reste, l'envoi fréquent de Couriers de *Londres* à *Petersbourg*, à *Varsovie*, à *Berlin*, à *Constantinople*, semble annoncer que la Cour n'est pas si indifférente qu'elle paroît l'être sur ce qui se passe dans ces Cours par rapport aux suites que pourront entraîner après eux les troubles de la *Pologne*, par rapport au séjour continué des Russes dans ce Royaume, & à la guerre qui s'en est allumée du côté de la *Turquie*.

Si l'Angleterre & peut-être la Prusse prennent avec le tems quelque intérêt à ces troubles, il en seroit à craindre, suivant les Politiques de ce Pays, que la guerre déclarée à la *Russie*, ne s'étendit plus loin, & ne mît conséquemment un terme à la tranquillité dont jouit l'Europe.

Ce que le Parlement présente de plus remarquable,

quable, ce sont les troupes & les sommes accordées par les Communes pour les soutiens & entretiens ordinaires ; savoir, 17152 hommes de troupes effectives pour Gardes, Garnisons & autres services de la *Grande-Bretagne*, à *Jersey*, à *Guernesey* &c pendant l'année 1769, & 602673 livres sterlings 15 schellings & 7 sols pour l'entretien desdites troupes pendant le même terme ; 397835 liv. sterl. 18 schel. 7 sols pour l'entretien des Plantations de l'*Amérique*, dans l'*Afrique*, à *Gibraltar* & à *Minorque*, ainsi que pour leur approvisionnement pendant la même année ; 4661 liv. sterl. 12 schel. 7 sols pour la différence entre la solde de l'Etablissement de la *Grande-Bretagne* & de celui de l'Islande, pour cinq Bataillons & quatre Compagnies servans dans l'Isle de *Man*, à *Gibraltar*, à *Minorque*, & dans les Isles cédées dernièrement, pendant la même année ; 12203 liv. sterl. 18 schel. 6 sols pour la solde des Officiers Généraux & de l'Etat-Major pendant le même tems ; enfin 4763 liv. sterl. 5 schel. pour la solde entière des Officiers réformés, avec les dixièmes Compagnies de plusieurs Bataillons qui ont été réduits de 10 à 9 Compagnies chacune pendant la même année. Après ces sommes accordées, les Communes passerent encore à celles de 420255 liv. sterl. 8 schel. 1 sol pour l'ordinaire de la Marine, y compris la même paye des Officiers de mer pendant l'année 1769, 282413 liv. sterl. pour construction & réparation des Vaisseaux de la Flotte Royale pendant le même terme ; 177947 liv. sterl. 18 schel. pour subvenir aux dépenses du Bureau d'Artillerie, service de terre, pendant la même année ; & 43812 liv. sterl. 19 schel. pour

les dépenses extraordinaires du même Bureau, même service pendant l'année 1768, & auxquelles il n'avoit pas été pourvû. On s'est occupé aussi dans la Chambre des Communes de l'affaire du fameux prisonnier Wilkes, qui doit être terminée à présent à son désavantage.

Quant à l'*Amérique* il n'y a rien à ajouter de fort remarquable à ce qui en a été rapporté dans notre dernier Journal. Tout, dit-on, est à présent tranquille à *Boston*; mais à la *Nouvelle York* on a trouvé affiché des Placards séditieux, dont on cherche à trouver les auteurs par une récompense de 50 livres sterl. à quiconque en découvrira.

La République des Provinces-Unies des Pays-Bas & les Provinces des Pays-Bas Autrichiens & François n'ont encore rien ce mois-ci pour l'Étranger qui pique beaucoup sa curiosité; & quoiqu'on n'ait le mois passé rien marqué de l'Espagne ni du Portugal: nul événement remarquable ne se présente encore à en rapporter.

E S P A G N E.

A *Cadix* arrivent à la continuë des Vaisseaux de l'*Amérique* avec des richesses, & le Commerce y attire également des Navires de toutes les Nations de l'Europe. Ce qu'on a d'ailleurs remarqué de *Cadix*, c'est que des Vaisseaux de guerre y ont déchargé une quantité de bombes, de boulets, de poudre &c. pour les Arsenaux, & qu'on y arme plusieurs Frégates de guerre destinées, avec un gros envoi de troupes, pour les Etablissèmens Espagnols en *Amérique*; même envoi se prépare pour *Carthagene* des Indes.

A la Cour se font toujours des nominations
aux

des Princes &c. Janvier 1769. 79

aux emplois vacans qu'on peut se passer de rapporter. Mais le Roi a accordé à Don Firmin-François de Carvajal Bargas Alarçon y Cortés, Chevalier de Saint Jacques, Comte de Castillejo & de Puerto & Brigadier de Cavalerie, les honneurs & le traitement de Grand d'Espagne pour lui & ses Successeurs au titre de *Castillejo*. S. M. a de plus consenti à ce que les premiers nés de sa maison puissent prendre le titre de Comtes de Puerto, & accorde à son second fils un titre de Castille. Elle a aussi accordé ce titre à Don Pedro Romero de Terreros, pour lui & ses successeurs.

A L L E M A G N E.

VIENNE. A cette Cour comme en la Ville tout est fort tranquille. Leurs Majestés Imp. & R. ne s'occupent qu'à travailler avec leurs Ministres dans le Cabinet. Des dépêches qu'on a reçues par divers Couriers ont fait en partie l'objet d'une longue conférence à la Cour. On ignore de quoi il a été question; mais il y a bien de l'apparence que la guerre qui s'allume entre la Russie & la Porte Ottomane, & à laquelle le système embrouillé de la *Pologne* a donné lieu, causera bien des mouvemens en Europe. On ne croit pas que cette Cour prendra quelque intérêt à cette guerre en faveur de la *Russie*; les causes qui l'ont fait naître paroissent séparées de celles de l'alliance qui subsistent entre les deux Cours.

L'Impératrice-Reine nomma le 12 Novembre, Grande Maitressé de sa Cour la Comtesse douairiere de Chanclos, qui s'est renduë de *Bruxelles* à *Vienne*. S. M. l'a présentée elle-même en cette qualité aux Dames de sa Cour, & Elle a désigné ensuite la Fille de cette Dame, Dame de la Cour, mais attachée au service de Mada-

me l'Archiduchesse Josephine.

Le Mariage de Madame l'Archiduchesse Amélie avec l'Infant Duc de Parme, qui devoit avoir lieu dans ce présent mois de Janvier, est différé jusqu'au mois d'Avril prochain, vû que les préparatifs nécessaires pour la réception de Madame l'Archiduchesse future Epouse, à *Parme*, ne seront pas finis avant ce tems-là. On pense au surplus que le Sérénissime Infant Duc pourra bien venir en personne célébrer son Mariage à *Vienne*.

Quant à celui de Madame l'Archiduchesse Antoinette, future Epouse de Mgr. le Dauphin, on n'en fixe pas encore le tems. Cependant l'Abbé de Vermont, Grand Vicaire de l'Archevêque de Toulouse & Docteur de Sorbonne, que l'Impératrice Reine a demandé au Roi de France pour être l'Instituteur de Madame Antoinette & qui sera son Confesseur, est déjà arrivé depuis deux mois à *Vienne*.

RATISBONNE. Le 17 Novembre arriva de *Rome* en cette Ville un Courier chargé de différentes dépêches, & dont l'une déclare cet Evêché vacant depuis l'élection du Prince Clément de Saxe à l'Electorat de Trèves & son avènement à l'Evêché d'Augsbourg : de sorte que le Chapitre se trouve de nouveau dans le cas de s'élire un autre Evêque. Néanmoins le Prince Clément a obtenu du Pape un Bref d'éligibilité; ce qui donne lieu de croire que les suffrages se réuniront encore en sa faveur. En attendant on s'intéresse assez pour le Prince d'*Elvange*, au cas que le Chapitre change de sentiment. Le même Courier est parti ensuite de la remise de ses dépêches, pour *Freyzingue*, sans doute afin d'y remettre des dépêches de la même nature. &c.

F I N.